DEPARTEMENT DE PARIS

N° 1-2 - Vendredi 3 avril 2009
Imprimé sur papier recyclé

# BULLETIN DÉPARTEMENTAL OFFICIEL

## DÉPARTEMENT DE PARIS

# *Débats du Conseil de Paris*

## *Séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009*

http://www.paris.fr

*Abonnement annuel : 9,17 euros. Prix au numéro : 0,80 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.*
*Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris* *ISSN 0762-4670*

*La séance est ouverte à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, assistée de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, MM. Gauthier CARON-THIBAULT et Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.*

**Ouverture de la séance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, la séance du Conseil général est ouverte.

**Adoption de comptes rendus.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15 et mardi 16 décembre 2008 a été affiché.

Le procès-verbal intégral de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

**2009, DDEE 1 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement (DLA) concernant le secteur des services à la personne. - Montant : 80.700 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 1 G relatif à la signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement (DLA) concernant le secteur des services à la personne.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Juste un mot pour informer très rapidement le Conseil de Paris qu'un travail est en cours avec la régie de quartier du 3e arrondissement pour étendre ses compétences sur le 2e arrondissement. C'est une option que nous avons préférée plutôt que de créer dans un quartier O.P.A.H., une nouvelle régie de quartier. Nous avons préféré nous associer avec le 3e arrondissement pour que cette politique, qui est menée et qui produit des effets très intéressants localement, puisse être étendue au territoire du 2e arrondissement. Je voulais m'en réjouir avec vous !

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame DAGOMA, êtes-vous favorable à la mutualisation telle que présentée par M. BOUTAULT ?

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Je suis très heureuse de votre intervention. Nous sommes très contents que la régie du 3e arrondissement s'élargisse en fait sur le territoire du 2e et du 4e arrondissements.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 1 G).

**2009, DDEE 6 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Europlace" (1er) pour la participation aux frais de fonctionnement 2008 du pôle de compétitivité "Finance Innovation" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.880 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 6 G relatif à la signature d'une signature d'une convention avec l'association "Paris Europlace" (1er) pour la participation aux frais de fonctionnement 2008 du pôle de compétitivité "Finance Innovation" pour l'attribution d'une subvention de 35.880 euros.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS**. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Je souhaite attirer votre attention sur le pôle de compétitivité mondiale "Finance Innovation" que le Département de Paris considère soutenir en attribuant une subvention de 35.880 euros destinée à "Paris Europlace" pour participation aux frais de fonctionnement 2008.

Premier commentaire : mieux vaut tard que jamais, ce décalage dans le temps du paiement d'une subvention est un problème récurrent auquel Paris doit remédier impérativement.

Deuxième commentaire : le montant dérisoire de la subvention interpelle. Une goutte d'eau, mes chers collègues, sans impact sur le quotidien du pôle de compétitivité, mais tellement symptomatique de votre approche de la politique économique qui nous conduit à une impasse. En réalité, qui a besoin de qui ?

Paris est la seconde place financière européenne derrière Londres, en termes d'implantation de banques et d'institutions financières internationales.

C'est assez désagréable de parler quand tout le monde parle autour de vous...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je suis d'accord avec vous, Madame Valérie SACHS, et cela concerne l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Je vous demanderai de prêter attention à l'intervention de Mme SACHS.

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Madame la Présidente.

Paris est la seconde place financière européenne derrière Londres en terme d'implantation de banques et d'institutions financières internationales. Moins exposée, moins décadente aussi, Paris a moins souffert que ses concurrentes l'été dernier dans la crise financière. Dans la tempête, elle s'est montrée plus sûre, plus efficace aux yeux des investisseurs internationaux.

Son poids économique est considérable : 15 % du P.I.B. régional, 4 % du P.I.B. national. En termes d'emploi, le secteur financier emploie plus de 270.000 salariés, soit davantage que les secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile réunis, dont 150.000 sont parisiens, ce qui représente 11 % de l'emploi parisien auquel il convient d'ajouter les emplois indirects, comme les services juridiques, informatiques ou l'immobilier.

"Paris Europlace", l'organisation en charge de promouvoir Paris, place financière auprès des investisseurs internationaux, fait un travail remarquable pour valoriser les atouts de notre capitale. Créée de rien par son délégué général Arnaud de BRESSON, "Paris Europlace" est devenue un benchmarker mondial, un sésame, presque un Davos, apte à monter des opérations de très haut standard, comme la signature toute récente d'un accord de coopération avec le "Dubaï Financial Center". Les pays du Golfe qui privilégiaient presque automatiquement Londres regardent désormais vers Paris.

La place financière parisienne a aujourd'hui une véritable carte à jouer et a besoin du soutien actif des politiques. Londres séduit par la richesse de "l'environnement City" mais Paris a également des atouts à faire valoir: son infrastructure, la qualité de sa gestion d'actifs, ses chaires de recherche en finances.

Or, Paris octroie à un pôle mondial une subvention d'association de patronage local. Il faut changer de logique. Un pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de rémunérer ses talents au juste prix de la concurrence internationale. Paris doit en finir avec sa logique de survie économique.

Je le répète et ne cesserai de le répéter tout au long de cette mandature : nous devons prendre conscience que le développement économique de notre capitale, entendue au sens "Grand Paris", dont l'un des atouts est le secteur financier, est le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques, y compris la solidarité à laquelle nous sommes très attachés, comme nous le confirmerons encore demain matin lors du débat.

Le groupe Centre et Indépendants votera cette délibération et recommande que Paris désormais encourage politiquement et financièrement les projets en cours de "Paris Europlace" en tenant compte que nos ambitions et notre avenir sont communs : une métropole internationale partenaire essentielle d'un pôle de compétitivité mondial.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Didier GUILLOT pour vous répondre.

**M. Didier GUILLOT**, au lieu et place de M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, Madame la Conseillère.

Nous partageons tout à fait l'éloge que vous avez fait du pôle "Finance Innovation" qui est l'un de cinq pôles de compétitivité que la Ville de Paris soutient. Nous sommes tout à fait d'accord avec les chiffres que vous avez donnés.

Pour ce qui est du montant de la subvention, vous pouvez juger que c'est à un niveau de patronage, mais il se trouve que ce montant a été discuté, négocié et arrêté en parfaite intelligence avec les dirigeants de ce pôle de compétitivité, et en général je ne connais pas de collectivités ni locales ni d'Etat qui donne beaucoup plus que ce qui est demandé.

C'est l'état de la demande aujourd'hui, peut-être que l'année prochaine la demande sera supérieure et on étudiera cela de façon tout à fait sérieuse, mais on n'a pas de raison de donner plus à partir du moment où c'est ce qui a été demandé. Je rappelle le montant : 35.880 euros.

Pour ce qui est des activités, je précise d'ailleurs que le Département de Paris a écrit à ce pôle de compétitivité "Finance Innovation" en décembre pour orienter sur la recherche de financement des P.M.E. d'où le projet de délibération voté, DDEE 66 G, en décembre pour un projet de recherche labellisée, pas le pôle de compétitivité qui s'appelle "Securitive" sur le financement proprement dit des P.M.E. tout à fait en lien avec ce que nous avons dit tout à l'heure sur le rapport à la crise.

Voilà tout ce que je peux ajouter.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente.- Merci.

Un mot, Madame SACHS ? Vous avez la parole.

**Mme Valérie SACHS**. - Sur ce que vous venez de dire, effectivement "Paris Europlace" n'a pas besoin pour son fonctionnement d'une subvention. Elle a les moyens d'être parfaitement équilibrée et c'est même son métier. Et elle n'est pas là non plus pour gaspiller les fonds publics.

Par contre, la Ville de Paris aurait tout intérêt à financer les projets ou co-financer les projets et à s'engager plus avant. C'était juste le but de mon intervention. Il ne s'agissait pas de demander l'aumône pour des gens qui n'en ont pas besoin.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 6 G).

**2009, DDEE 2 G - Signature de l'avenant n° 4, à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance" pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. - Montant : 300.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 2 G relatif à l'attribution d'une subvention de 300.000 euros pour l'année 2009 à "L'Ecole de la Deuxième Chance".

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Merci, Madame la Présidente.

Une brève intervention pour à la fois me réjouir du vote de ce projet de délibération, puisqu'on connaît tous les bienfaits pour les jeunes sortis prématurément du système scolaire de "L'Ecole de la Deuxième Chance" ainsi que les qualités de son directeur, Olivier JOSPIN, qui dirigera l'école qui sera située dans les jardins d'Eole, dans le 19e arrondissement. Et c'est cela qui m'inquiète un peu.

Cette localisation prend place là où devait être érigée la Maison de l'environnement, je le regrette. Je crains que le projet de Maison de l'environnement soit remis aux calendes grecques. Je regrette que Paris soit l'une des seules grandes villes en France et même en Europe à être dépourvue de Maison de l'environnement. C'est pourtant un lieu à la fois d'accueil pédagogique et emblématique dont il faudrait que nous soyons équipés.

Merci pour votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci de votre concision.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je remercie M. BOUTAULT d'attirer l'attention de notre Conseil sur "L'Ecole de la Deuxième Chance". Je rappellerai qu'elle a été créée à Paris après Marseille et après la Seine-Saint-Denis, en mars 2007, qu'elle a accueilli 179 jeunes qui avaient été en situation d'échec scolaire et qui voulaient se remettre, si je puis dire, aux études.

Et sur ces 179 jeunes, il y a déjà eu 45 sorties positives. Ce sont donc des emplois, des formations tout à fait intéressantes. Cette école va s'étendre dans les locaux des Jardins d'Eole comme l'a dit M. BOUTAULT et je crois que nous pouvons nous en réjouir, sachant qu'il y a de très nombreux financeurs de cette "Ecole de la Deuxième Chance" et que la contribution parisienne est très significative : 300.000 euros, mais elle est en très bonne compagnie.

M. BOUTAULT dit que cet excellent projet risque de compromettre celui d'une Maison de l'environnement, qui avait été effectivement envisagé au cours de la précédente mandature.

J'en ai parlé avec mon collègue Denis BAUPIN, je crois que nous allons y travailler. Un projet s'esquisse dans le 19e arrondissement, c'est à lui de veiller à ce que ce projet vive, survive et réussisse.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 2 G).

**2009, DDEE 5 G - Financement des Missions locales parisiennes : avance sur la subvention de fonctionnement 2009. - Montant : 1.366.873 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 5 G relatif à une avance sur la subvention de fonctionnement 2009, d'un montant de 1.366.873 euros, pour le financement des Missions locales parisiennes.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

**Mme Danièle POURTAUD**. - Merci, Madame la Présidente.

Je rappelle que les Missions locales pour l'emploi des jeunes ont pour mission d'aider les jeunes de moins de 25 ans, les moins qualifiés ou sans qualification, à accéder à l'emploi, soit en les aidant directement à trouver un emploi, soit en leur permettant d'accéder à une formation qualifiante.

Je rappelle également que les missions locales sont cofinancées par l'Etat et la Région pour les formations et par les départements.

Les Missions locales sont des outils essentiels pour faire reprendre pied aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, et qui, généralement et malheureusement, de plus en plus, outre leurs difficultés d'insertion, ont des problèmes complexes de précarité, de logement, de santé voire des problèmes de santé mentale.

C'est pourquoi, au-delà de leur mission première d'insertion dans l'emploi, les cinq missions locales parisiennes ont développé un service d'accès au logement, d'accès à la santé et même pour "Pari d'Avenir", un service d'accompagnement psychologique avec des permanences d'une psychologue clinicienne.

En 2007, les missions locales parisiennes ont suivi 18.924 jeunes, en progression puisqu'ils étaient 18.849 en 2006 et 18.098 en 2005.

Les missions parisiennes ont parmi les meilleurs résultats de la région Ile-de-France. En effet, en Ile-de-France, un tiers des jeunes suivis accède à une solution emploi, ils sont à Paris 40 %. C'est la même chose pour les entrées en formation, puisque la moyenne Ile-de-France est de 39 % et à Paris de 41 %.

Paris est le premier département d'Ile-de-France pour l'accès à l'emploi alors que d'autres départements comme par exemple le 92 ont des bassins d'emploi plus prospères.

L'essentiel de l'effort des missions porte sur l'emploi et la formation mais elles ne font pas que cela, j'y reviendrai.

En 2007, 69 % des mesures proposées aux jeunes étaient des emplois ou des contrats spécifiques comme les contrats en alternance ou les contrats d'accompagnement à l'emploi ; 28 % étaient des mesures de formation principalement financées par le Conseil régional.

Concernant les entrées en emploi, 62 % sont des contrats classiques, 10 % sont des contrats en alternance et 5 % étaient des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Après ces données globales, je voudrais dire quelques mots plus particuliers sur "Pari d'Avenir", la mission locale chargée du Sud-Ouest de Paris puisqu'elle concerne les jeunes des 14e, 15e, 16e, 6e et 7e arrondissements que j'ai l'honneur de présider depuis quelques mois.

Cette mission a une équipe très soudée et très dynamique, elle a fait un travail remarquable depuis quelques années sous la présidence de Pierre CASTAGNOU.

"Pari d'Avenir" a suivi en 2007 2.486 jeunes dont 1.288 nouveaux. J'indique que depuis deux ans, 51 % du public sont des jeunes femmes.

Je souligne que si, comme pour la moyenne parisienne, 62 % des mesures enclenchées ont été des entrées en emploi et 31 % des entrées en formation, 82 % des jeunes passés par les ateliers de recherche d'emploi à "Pari d'Avenir" ont trouvé un emploi, soit 10 % de plus qu'en 2006.

Par ailleurs, "Pari d'Avenir" a été pionnière en matière d'aide au logement, d'accès à la santé et d'accompagnement psychologique. Elle travaille aujourd'hui sur l'accès des jeunes qu'elle suit au sport et à la culture.

Or, pour 2009, nous avons les plus grandes craintes quant au financement de nos activités du fait d'une diminution probable des subventions de l'Etat.

Vous le savez, Messieurs les Maires, puisque je crois avoir deux maires adjoints qui m'écoutent, les missions locales parisiennes ont des difficultés.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Un peu d'attention, s'il vous plaît !

**Mme Danièle POURTAUD**. - J'espère d'ailleurs avoir plus de deux Maires adjoints qui m'écoutent, il est vrai qu'il y a un brouhaha assez pénible.

Merci mes chers collègues.

Je disais donc que les missions locales parisiennes ont des difficultés pour remplir les objectifs des conventions A.N.P.E. depuis la création de l'A.N.P.E. Jeunes, spécificité parisienne qui, pour l'instant, complique le parcours des jeunes vers les missions locales.

Par ailleurs, les subventions qui venaient du F.S.E. diminuent cette année de 14 % pour disparaître en 2011.

Quant à la subvention proprement dite de l'Etat, elle devrait rester identique globalement pour Paris, néanmoins une nouvelle répartition se ferait au détriment de "Pari d'Avenir".

Comme on peut malheureusement craindre que dans la crise économique que nous vivons, avec la remontée extrêmement rapide et forte du chômage, les jeunes et surtout les moins formés soient comme d'habitude les premières victimes, il serait dramatique que nous devions réduire l'activité des missions locales pour l'emploi à Paris.

Je me permets d'indiquer que les premiers calculs nous font craindre pour "Pari d'Avenir" une baisse de 55.000 euros de l'apport de l'Etat.

Messieurs les Maires, je souhaitais attirer votre attentions sur les difficultés que risquent de rencontrer les missions locales parisiennes en 2009 et plus particulièrement "Pari d'Avenir".

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, au nom de la 7e Commission. - Madame la Présidente, chers collègues.

Tout d'abord, merci d'avoir insisté de manière exhaustive sur le rôle important des missions locales, particulièrement pour améliorer l'accès à l'emploi des jeunes, notamment dans le contexte de crise économique et sociale que nous vivons aujourd'hui.

Concernant tout d'abord le projet de délibération que nous vous demandons aujourd'hui d'approuver, il s'agit d'une avance sur subvention, puisque nous sommes en train de rédiger et de négocier avec chacune des missions locales, dont la vôtre, "Pari d'Avenir", une convention triennale d'objectifs.

Les missions locales, pour leur bonne trésorerie, ont besoin d'une avance sur cette subvention, nous votons donc le principe de l'octroi de la moitié de la subvention de l'année 2009.

Je vous rassure, la seconde moitié au moins interviendra dans l'année avec le vote de la convention d'objectifs.

Je suis solidaire de votre inquiétude quant à un désengagement possible d'autres financeurs. Je pense, non pas à la Région qui augmente sensiblement chaque année le financement des missions locales, mais plutôt à l'Etat ou à l'Europe.

Concernant l'Etat, par exemple, entre 2006 et 2007, nous avons perdu 600.000 euros de financement des cinq missions locales parisiennes pour finalement se tasser à trois millions d'euros de subventions pour l'année 2008.

Je tiens à dire que nous avons engagé avec l'Etat, Christian SAUTTER et moi-même, un travail conséquent pour améliorer le fonctionnement des missions locales.

Effectivement, il y a des améliorations sensibles à apporter pour améliorer la performance, notamment l'accès à l'emploi de bon nombre de jeunes, bien que le travail opéré, dans des conditions souvent difficiles, est aujourd'hui très bon, notamment dans des quartiers politiques de la ville.

Nous engageons ce débat. J'espère faire des propositions avant le mois de juillet pour avoir des dispositifs innovants dans l'ensemble des missions locales.

Je conclurai en disant que, dans ce service public comme dans d'autres, il est assez régulier que, alors même qu'effectivement les services publics sont parfois perfectibles, il est étonnant que pour engager des processus d'amélioration, on commence par diminuer les subventions publiques.

C'est ce que fait l'Etat sur ce service public comme dans d'autres. Il serait tout de même préférable d'engager ensemble, avec nous qui cogérons les missions locales, des objectifs d'amélioration puis ensuite de discuter des financements.

Je note malheureusement que l'Etat s'engage dans un chemin inverse. Nous pouvons effectivement être inquiets quant aux conséquences sur le fonctionnement des missions locales, en tout cas, quant à l'investissement de la collectivité parisienne, il sera non pas équivalent mais supérieur aux années précédentes.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 5 G).

**2009, DASES 80 G - Bilan pour l'année 2008 et programmation pour l'année 2009 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes.**
**Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif aux conventions pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 80 G relatif au bilan pour l'année 2008 et à la programmation pour l'année 2009 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, sur lequel le groupe communiste a déposé la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Chers collègues, mon groupe a déposé un vœu au regard de la situation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes des Amandiers dans le 20e arrondissement.

J'insiste : les gestionnaires d'E.H.P.A.D. dans leur ensemble ne sont heureusement pas concernés par la situation que je vais vous exposer. Les pratiques de certains groupes nous demandent cependant de porter une vigilance accrue sur les conditions d'accueil des personnes âgées et de travail des personnels de ces établissements.

Les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes sont en nombre insuffisant. L'investissement de ce secteur par des groupes à visée uniquement lucrative doit nous amener à la plus grande vigilance pour nos aînés.

Aux Amandiers, un conflit social très dur s'est déclenché en octobre dernier, près de 95 % des 57 salariés y ont participé, certains allant jusqu'à entamer une grève de la faim pour revendiquer l'ouverture de négociations salariales.

Le conflit a été particulièrement dur et trois médiateurs se sont succédés avant qu'un règlement n'intervienne.

La signature de l'accord entre la Direction et les employés n'a pas marqué la fin du climat délétère qui règne dans l'établissement.

Les engagements de la Direction, actés à l'issue de la négociation, n'ont pas été respectés. Ensuite, les sanctions se sont multipliées et continuent de se multiplier : 13 sanctions en quatre semaines dont 12 concernant des personnels très impliqués dans le mouvement de grève.

Entre le dépôt de notre vœu et la tenue de notre Conseil, un nouveau licenciement a touché l'un des acteurs de la grève de 2008.

Cet établissement est géré par "Medica France", propriété d'un fonds de pension qui continue à se développer dans l'accueil des personnes âgées dépendantes, à l'appui d'établissements grand format, de personnels peu rémunérés et de prix d'hébergement coûteux.

Le climat social interne aux E.H.P.A.D. participe à la qualité de l'accueil des résidents ainsi qu'à la bien-traitance institutionnelle que nous devons exiger vis-à-vis des personnes âgées et de surcroît vis-à-vis des personnes âgées dépendantes.

Les conventions signées par notre Département sont bien entendu tripartites, et en cela les services de l'Etat se doivent d'exercer une vigilance nécessaire au conventionnement.

Néanmoins, les élus du groupe communiste émettent le vœu de conditionner le renouvellement de la convention d'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes de la résidence des Amandiers, au respect de l'accord salarial conclut préalablement entre la Direction et les salariés, afin que la Direction de cet établissement acte la prise en compte du bien-être des personnes hébergées et des personnels.

Le groupe communiste demande de porter une vigilance toute particulière au climat social et au soutien psychologique apporté par les gestionnaires d'E.H.P.A.D., tant à destination des résidents que des équipes de personnels soignants.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Liliane CAPELLE vous répond.

**Mme Liliane CAPELLE**, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Dès le début de ce conflit social dans cet établissement, en août 2008, les services de la Ville se sont tenus informés au jour le jour de l'évolution de la situation afin d'éviter en particulier que les résidents subissent les conséquences des refus répétés du gestionnaire de prendre en compte les discontinuités du service consécutives à la grève.

Cependant, il va de soi que, les revendications des personnels portant sur des contrats de droits privés, la Ville ne pouvait s'immiscer dans un conflit portant sur les rémunérations des employés et le droit du travail, et ce quel que soit le caractère parfaitement justifié de leur demande.

Ceci étant, ce vœu ne peut pas être accepté en l'état. En effet, il est légalement impossible à l'administration parisienne de subordonner le renouvellement de la convention d'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, dite convention tripartite, au respect par le gestionnaire d'un accord salarial.

Ces conventions sont établies en fonction d'objectifs qualité propres à chaque établissement. Seul un manquement à ces objectifs peut la remettre en cause.

Pour autant, les graves dysfonctionnements rapportés au Maire de Paris par les organisations syndicales de l'établissement ont justifié une visite sur place des services de la DASES le 8 décembre 2008, un courrier d'injonction envoyé au gestionnaire le 30 décembre suivant et une signature conjointe de la directrice de la DASES et du directeur de la DDASS.

Par ce courrier, "Medica France" était mis en demeure de remédier dans un délai de trois mois aux dysfonctionnements constatés sous peine de non renouvellement de la convention.

A l'issue de ce délai, une autre visite circonstanciée déterminera la position des autorités signataires de la convention tripartite.

De manière générale, l'attention portée à cette affaire démontre que les services de la DASES suivent avec beaucoup de vigilance les pratiques des gestionnaires d'E.H.P.A.D. privés conventionnés.

Il importe de souligner que la situation à la résidence "Les Amandiers" est exceptionnelle et que l'immense majorité des gestionnaires exerce ses responsabilités correctement.

La Municipalité est par ailleurs tout à fait favorable, et je le suis particulièrement, à la seconde partie de ce vœu concernant la vigilance à exercer à l'égard des pratiques des gestionnaires.

C'est pourquoi, afin qu'il puisse être adopté, j'invite les élus communistes qui l'ont déposé à l'amender, en indiquant de conditionner le renouvellement de la convention d'habilitation à l'exécution complète par le gestionnaire et dans les délais impartis des obligations qui lui sont énoncées par le courrier du 30 décembre 2008.

J'ajoute que vous avez la liste des établissements qui voient leur convention renouvelée et que cet E.H.P.A.D., justement, n'y figure pas.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BECKER, êtes-vous d'accord avec la suggestion faite par Mme CAPELLE de modifier votre vœu dans son premier alinéa ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Oui, nous le modifions.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, amendée selon le souhait de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 1 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 80 G).

**Vœu déposé par M. Daniel VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accès des personnes handicapées à l'école Foyatier, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à l'accès des personnes handicapées à l'école Foyatier, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Merci beaucoup, en effet ce vœu est relatif à la mise en place de travaux permettant l'accès des personnes handicapées aux deux bureaux de vote prévus pour les élections européennes dans cette école.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci de votre brièveté, de votre clarté.

La parole est à Mme DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer d'être aussi concise, mais cela va être difficile.

Il y a 900 bureaux de vote à Paris ; 550 sont accessibles, parce que ce sont des bâtiments récents, parce que ce sont des écoles qui ont déjà été rendues accessibles ; 350 le sont le jour des élections par des aménagements temporaires qui sont réalisés par les services de la Ville et nous avons consacré 85.000 euros en 2008 à l'achat de matériel pour compléter cette accessibilité. Malgré tout, il reste encore une dizaine de bureaux inaccessibles, dont les bureaux de vote de l'école Foyatier.

Cette école fera l'objet d'un traitement avant le 4 juin prochain, de façon à ce que, comme l'exprime la loi de 2005, les personnes en situation de handicap soient des citoyens comme les autres.

Je crois aussi qu'il nous faudra avoir une réflexion sur d'autres types d'accessibilités, pour en arriver à l'accessibilité universelle : du braille sur les tables de vote ou un modèle de bulletin en braille, etc. Tout cela est à réfléchir et à travailler avec les associations et nous le faisons, mais dans le cas présent, l'école Foyatier sera accessible avant le 4 juin.

C'est un avis favorable, bien évidemment, que nous donnons à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de la part de M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Madame la Présidente.

Evidemment, nous voterons ce vœu, puisqu'il a été déposé par moi-même et le groupe U.M.P. au Conseil d'arrondissement, Madame PIGEON, vous auriez pu le signaler au moment de votre intervention, car je crois que sur un tel sujet, c'est l'unanimité, comme en Conseil d'arrondissement, qui prévaut. Dans le respect de l'opposition, dont vous parlez tant dans cette séance, lorsqu'il dépose un vœu, un élu doit être considéré comme tel.

Ce vœu est celui de la majorité, maintenant, du Conseil d'arrondissement du 18e. Non, il est celui de la Municipalité, parce qu'il a été présenté d'abord par l'opposition et moi-même en Conseil d'arrondissement. J'aimerais que cela soit signalé. Je ne trouve pas correct de votre part de récupérer des vœux ainsi présentés par l'opposition en Conseil d'arrondissement.

Les réponses de Mme DUBARRY nous vont très bien, donc nous voterons ce vœu, en espérant que la prochaine fois, l'opposition soit mieux traitée.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Dans la mesure où le vœu a été repris, on peut estimer que c'est une bien-traitance, mais vous avez fait votre mise au point.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 2 G).

**Vœu déposé par Mmes Sylvie WIEVIORKA, Sandrine CHARNOZ, M. Philippe DUCLOUX et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir des Centres d'adaptation psycho-pédagogique (C.A.P.P.).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au devenir des Centres d'adaptation psycho-pédagogique (C.A.P.P.).

Mme Sylvie WIEVIORKA était inscrite, mais comme nous avons abordé le sujet en formation de Conseil municipal lors des questions d'actualité, je crois que l'ensemble des arguments a été échangé, à moins que quelqu'un du groupe souhaite reprendre la parole ?

En l'absence d'intervention, cette proposition de vœu est retirée. C'est dommage.

**Vœu déposé par Mmes Aline ARROUZE, Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la réglementation discriminatoire concernant le don du sang.**
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n$^{os}$ 5 G et 5 G bis dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe communiste et l'Exécutif, relatifs à la réglementation discriminatoire concernant le don du sang.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Effectivement, ce vœu est relatif à la réglementation concernant le don du sang.

Un arrêté a été pris le 14 janvier dernier par Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé, arrêté qui précise que tout homme ayant eu des relations sexuelles avec un autre homme ne peut donner son sang. Cette réglementation revient, de fait, à considérer la population homosexuelle comme, a priori, dangereuse pour les autres.

Cette décision de la Ministre se justifie d'autant moins ou, du moins, paraît d'autant plus difficile à comprendre que les besoins en sang augmentent d'environ 3 % par an et que le niveau des stocks baisse, passant pour le stock de globules rouges de 13 jours à 8 jours en Ile-de-France.

En outre, cette réglementation, que cet arrêté propose de reconduire, a été dénoncée à plusieurs reprises. Elle a été dénoncée ou du moins jugée comme discriminatoire par le Comité consultatif national d'éthique en 2002. Elle a été, par ailleurs, jugée discriminatoire également par la H.A.L.D.E. (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) en 2006.

Ce vœu vise donc à demander que le Maire de Paris s'adresse à la Ministre de la Santé, afin qu'elle revienne sur cette décision qui constitue une forme de discrimination parmi les individus qui souhaitent donner leur sang.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Je partage l'émotion qui a été celle de ceux qui ont entendu l'énoncé de cette décision prise dans le cadre de la sécurité sanitaire sans que, et c'est ce que je regrette, il n'y ait pas toujours eu à la fois les explications et les précautions qu'il aurait été utile d'apporter sur un sujet qui est évidemment très compliqué.

Pourquoi est-il très compliqué ? Tout simplement parce qu'il fait rentrer, dans le cadre d'un débat éthique, en conflit deux principes éthiques.

Le premier principe éthique, j'y reviendrai tout à l'heure, c'est le principe de précaution qui vise à privilégier la sécurité sanitaire.

Le second principe éthique qui est en discussion, c'est celui du refus des politiques de discrimination et de stigmatisation.

En l'occurrence, je propose et je pense qu'il faut retenir le principe de sécurité sanitaire sans pour autant négliger en aucune façon le principe de lutte contre les discriminations et stigmatisations.

De quoi s'agit-il ? Une petite minute pour que nous comprenions et que l'on voie quel peut être le raisonnement, dans un premier temps, de sécurité sanitaire et, dans un deuxième temps, essayer d'arriver à un certain nombre de propositions.

Le principe est le suivant : lors du don du sang, vous ne pouvez pas avoir des éléments d'analyses biologiques qui donnent la sécurité à 100 % sur la qualité du don, c'est-à-dire qu'on ne peut pas savoir si un certain nombre de virus, dont le V.I.H. mais éventuellement d'autres virus, sont présents ou pas à 100 %. On a une probabilité forte, mais elle n'est jamais à 100 %.

C'est pourquoi, sous les recommandations de l'O.M.S. et dans le cadre des politiques de sécurité sanitaire, il a été décidé de faire en sorte qu'au-delà de ces analyses biologiques, il y ait aussi une politique qui vise à essayer d'interroger les personnes sur les problèmes de comportements à risques et par un système d'autoévaluation ; c'est bien d'autoévaluation dont nous parlons.

Dans ce système d'autoévaluation, plusieurs comportements à risques sont mis en évidence. Parmi ces comportements à risques, qui ne sont pas forcément d'ailleurs spontanément des comportements à risques pour tout le monde : il y a, par exemple, la présence en Grande-Bretagne, pendant un certain nombre d'années, dans les années quatre-vingts, en raison de la problématique du prion et de la vache folle ; il y a la présence, par exemple, pendant un certain nombre de mois dans le Département de la Guyane en raison d'une fièvre hémorragique qui pourrait être transmise par un virus. Parmi les problèmes de comportements à risques, se pose la question des rapports non protégés avec des partenaires hétérosexuels ou homosexuels. Jusque là, il n'y a pas de débat et chacun le comprend. Là où la chose devient compliquée, c'est qu'au-delà de la problématique de comportement à risques, il semble que nous soyons obligés de retenir la notion de population à risques.

En effet, dans la problématique de l'interrogatoire de la personne concernée, il est demandé si cette personne a des comportements avec des partenaires autres. La personne qui répond à ce questionnaire répond pour elle-même. Elle ne peut pas répondre, évidemment, pour son partenaire, cela pose le problème de la fidélité et des rapports qui peuvent exister en dehors d'un lien de couple ou de vie en couple.

Autant cette notion-là, dans la problématique hétérosexuelle fait apparaître, étant donné ce qu'est le taux de prévalence du V.I.H. dans la population hétérosexuelle, c'est-à-dire un taux assez faible, autant, dans la population homosexuelle, malheureusement encore aujourd'hui, le taux de prévalence est plus élevé que dans la population hétérosexuelle.

Lorsque vous combinez les risques liés à l'analyse biologique et ensuite les risques liés à l'infidélité, si vous me permettez ce raccourci simple, et si vous rajoutez à cela les taux de prévalence, il y a un consensus général, y compris dans les associations concernées - je pense notamment à AIDES - pour considérer que le risque, la probabilité est alors singulièrement augmentée. Et donc, c'est pourquoi les décisions ont été prises de privilégier cette option en matière de sécurité sanitaire.

Là où il y a eu problème et où il y a eu interpellation, notamment de la H.A.L.D.E. et du comité d'éthique, c'est que la méthode qui a été employé par l'établissement français du sang ne s'est pas toujours accompagnée des principes d'explication et de lutte contre toute forme de discrimination. C'est-à-dire que la procédure d'autoévaluation se fait parfois de façon choquante, et en tout cas sans précautions suffisantes.

C'est pourquoi nous proposons ce voeu de l'Exécutif après en avoir discuté avec beaucoup de collègues, qui demande qu'il y ait d'une part, d'une façon générale, au moment des prises de décision des politiques de sécurité sanitaire, un large débat éthique et démocratique, qu'il y ait un débat transparent et que cela ne soit pas une décision dépendant purement et simplement d'une autorité mal repérée, d'autre part, en l'occurrence, que nous puissions saisir les associations concernées et le Conseil national du Sida pour que celui-ci se prononce. Enfin, nous demandons également au Gouvernement et à la Ministre concernée qu'elle reprenne discussion avec l'établissement français du sang pour que des pistes d'amélioration de son questionnaire soient mises en place qui, sans compromettre les obligations de sécurité sanitaire, réduisent tout caractère stigmatisant ou discriminant.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Au vu de ces explications et de la présence d'un vœu de l'Exécutif, je demanderai à M. Ian BROSSAT s'il accepte de retirer son vœu.

Ensuite, je donnerai la parole à M. GAREL.

**M. Ian BROSSAT**. - J'entends les arguments développés par M. Jean-Marie LE GUEN. Sur ce sujet, qui est évidemment compliqué, on a urgemment besoin de débat, et au fond, c'est la question fondamentale. Est-ce que nous nous contentons sur cette question de l'arrêté du 14 janvier ou est-ce qu'on ouvre la voie à un réel débat ? Le voeu de l'Exécutif, qui ne va évidemment pas aussi loin que je l'aurais souhaité, ouvre au moins la voie à ce qu'on ait un débat sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle je retire le voeu que nous avions initialement présenté et je voterai pour le voeu de l'Exécutif tout en me battant pour ce qui me concerne moi et le groupe communiste, pour en finir avec cette réglementation discriminatoire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Je passe la parole à Véronique DUBARRY pour l'explication de vote du groupe.

**Mme Véronique DUBARRY**. - J'ai entendu les explications, mais je suis surprise et je regrette que Ian BROSSAT ait retiré son voeu parce que je pense que l'un et l'autre se complétaient d'une façon politique satisfaisante.

Bien évidemment, il y a les problèmes éthiques et pratiques que vous avez soulevés, mais en même temps, les taux de prévalence dans d'autres types de populations sont aussi importants. Imaginez le tollé si on avait dans le questionnaire soulevé des questions d'origines ethniques ou ce type de choses. Il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids et deux mesures : soit il y a un vrai problème technique et dans ce cas, il faut ouvrir toutes les pistes de réflexion de façon à avoir une véritable sécurité sanitaire, soit on ne le fait pas parce que cela veut dire qu'il y a de la discrimination. Nous aurions avec plaisir voté les deux vœux, je le répète, parce qu'ils proposent deux choses différentes qui se complètent et je regrette vivement que M. BROSSAT ait retiré le voeu du groupe communiste.

Il faut continuer à se battre dans ce sens. C'est d'ailleurs ce que préconise le communiqué de presse du parti socialiste lorsque Mme BACHELOT a fait cette proposition. C'est un acte politique fort et je regrette que l'Exécutif parisien n'ait pas le même acte politique fort. Nous voterons le voeu de l'Exécutif, mais par défaut, si je puis dire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Le groupe U.M.P. ne peut que s'opposer à la stigmatisation et aux discours caricaturaux. Cependant, le voeu de M. BROSSAT n'évoquait pas les obligations de sécurité sanitaire. Monsieur BROSSAT, vous ne pouvez pas faire de tels voeux excessifs et caricaturaux.

C'est pourquoi nous nous rangeons à la sagesse de M. LE GUEN qui ouvre le débat : certes, il faut lutter contre les discriminations ; nous lutterons contre les discriminations, contre la stigmatisation, mais on ne peut en l'état, ne pas tenir compte d'avis de scientifiques et d'experts. Nous voterons le voeu de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Je crois que nous sommes tous, dans ce débat, confrontés individuellement et collectivement. Je dis les deux parce qu'il y a aussi une dimension de conscience individuelle dans cette question, dont il faut tenir compte et qu'il ne faut pas négliger. En même temps, j'ai envie de dire qu'il faut que nous nous saisissions collectivement de ce sujet.

Nous sommes confrontés à deux logiques absolument implacables. La première logique implacable est celle qui a été très largement et justement soulignée par Ian BROSSAT, celle des discriminations qu'il nous faut combattre et qu'il nous faut éviter.

L'autre logique, que l'on ne peut pas sous-estimer, que l'on ne peut pas passer sous silence, Madame DUBARRY, vous parlez de discrimination ethnique, mais dans ce sujet je n'en ai pas vue, ce sont d'autres discriminations dont il peut s'agir, mais l'autre logique implacable, et à laquelle nous ne pouvons pas échapper, est celle du principe de précaution et de considération de politique sanitaire.

Entre les deux, il faut trouver un équilibre et un juste milieu. Nous ne pouvons individuellement et collectivement privilégier ni l'un, ni l'autre, mettre l'accent sur l'un en ignorant complètement l'autre. C'est la raison pour laquelle je crois que mon premier sentiment était celui d'épouser la logique du combat contre les discriminations, mais après en avoir discuté avec Jean-Marie LE GUEN, après avoir lu des choses là-dessus, y compris la presse, après avoir considéré que l'expression de la Ministre de la Santé n'avait pas été la plus sensible possible sur ce sujet tout à fait particulier que nous avons à traiter aujourd'hui, nous ne pouvons pas ignorer l'un des deux principes en favorisant l'autre et que le voeu de l'Exécutif est le plus juste que nous puissions adopter aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle je demande aux membres de mon groupe de voter pour ce vœu parce que finalement, que dit-il ? Qu'il faut absolument ouvrir le débat, entendre tout le monde, ceux qui privilégient l'un des principes et ceux qui privilégient l'autre. Très honnêtement, je n'ai pas le sentiment que ceux qui pourraient être victimes des discriminations ou se sentir victimes de discrimination épouseraient le premier principe au détriment de l'autre.

Ce que je crois, c'est qu'effectivement le vœu de l'Exécutif, en demandant qu'un large débat puisse se dérouler sur cette question - encore une fois - éminemment sensible, recueille mon assentiment. C'est la raison pour la quelle je le voterai et je souhaite que mon groupe le vote.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de la part de M. POZZO di BORGO. Je lui donne la parole.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - C'est un débat très fort qui fait allusion à un passé qui a été très dur.

Je pense, avec les membres de mon groupe, que nous avons tendance à suivre la proposition de M. LE GUEN, d'abord parce que c'est un médecin...

*(Protestations sur les bancs des groupes communiste et "Les Verts").*

Attendez !

Excusez-moi, je suis désolé !

Je dis qu'il y a dans cette affaire la nécessité d'avoir une vision de professionnel, je suis désolé !

Et en ce qui concerne ce vœu, nous le voterons parce que je trouve qu'il est raisonnable. Il nécessite un débat ; je crois que M. LE GUEN le propose.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne notre groupe, comme le groupe U.M.P., nous voterons ce vœu n° 5 G bis de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT et ensuite M. LE GUEN répondra.

**M. Ian BROSSAT**. - Juste un mot parce que j'ai déjà pris la parole.

Je voudrais juste dire que, sur un sujet comme celui-là, ce que nous allons faire, au fond, voter un vœu, à l'unanimité des groupes du Conseil de Paris, demandant qu'on ait enfin un débat sur cette question, ce n'est pas banal ! Je voudrais vraiment qu'on en tienne compte et que l'on voie aussi la portée de ce qu'on est en train de faire.

J'entends bien l'idée qu'on aurait dû maintenir le vœu initial. Cela aurait été mon réflexe naturel. Je crois quand même qu'il faut voir que ce qu'on est en train de faire est important, que c'est bien et que cela fera avancer le débat sur cette question.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire M. Ian BROSSAT.

Et, en nuance avec ce que dit notre collègue M. POZZO di BORGO - il ne m'en voudra pas -, malgré son soutien, de lui dire que la chose la moins importante, si je peux me permettre, c'est la parole du médecin qui n'a pas à entrer en ligne de compte.

Ou plus exactement, dans le débat que nous avons autour de cela, débat très digne pour une instance comme la nôtre et qui fait partie du débat démocratique, il faut mesurer ce qui est de l'ordre des faits et de la science et ce qui est de l'ordre du débat idéologique.

Ce qui est de l'ordre du débat idéologique et qui est parfaitement légitime, c'est la volonté, apparemment unanime - et tant mieux -, de lutter contre les stigmatisations et contre les discriminations.

Ce qui est de l'ordre de la rationalité et des faits, ce sont les données épidémiologiques, ce sont malheureusement un certain nombre de données qui prêtent à fonder une décision de sécurité sanitaire.

Mais une fois que la décision est fondée en termes scientifiques, elle ne peut pas se permettre d'exister en tant que telle, elle doit exister dans le cadre d'un débat éthique, parce qu'il y a effectivement affrontement entre deux principes éthiques qui méritent d'être exposés et qui méritent d'être discutés.

Parce que, sinon, s'il n'y a pas ce débat démocratique, s'il n'y a pas cette exposition d'un conflit, comme il en existe dans la vie, entre des principes éthiques qui ont chacun leur raison d'être mais que nous, nous devons d'arbitrer, alors la tentation va être de dire : on applique le principe qui, en l'occurrence, s'applique de façon supérieure, c'est-à-dire celui de la sécurité sanitaire, et on oublie l'autre principe qui est celui de la lutte contre les stigmatisations.

C'est bien par le débat éthique et c'est bien par le débat démocratique, c'est-à-dire porté devant les citoyens, qu'on a les moyens de relier ce qui est, dans un premier temps, contradictoire, à savoir l'exigence de sécurité sanitaire et la nécessité d'avoir une attitude très claire sur le combat contre les stigmatisations et contre les discriminations.

C'est pourquoi je pense que le vœu que porte l'Exécutif, après discussion avec M. Ian BROSSAT, reprend ces différents éléments et, effectivement, prend acte d'un débat au sein de notre Conseil et prend acte de la volonté de porter débat devant la société.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

A l'issue de ce débat ouvert, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 3 G).

**Vœu déposé par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la climatisation de l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la climatisation de l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - L'hôpital Bichat, effectivement situé dans le 18e arrondissement, connaît une situation très compliquée. On a relevé dans cet hôpital des températures atteignant 10 degrés au cours des dernières semaines, et en particulier quand il a fait très froid.

Cette situation est évidemment intenable.

Elle est intenable pour les patients, elle est intenable pour les salariés de cet hôpital.

Je disais "intenable pour les patients" : on a en particulier remarqué qu'un certain nombre de patients amenaient, du coup, à l'hôpital dans leur chambre des radiateurs portatifs.

Evidemment, cette situation n'est pas viable et ce vœu, voté d'ailleurs à l'unanimité également au conseil d'arrondissement du 18e, vise à ce que nous interpellions la ministre de la Santé pour que cette situation change et que, dans les plus brefs délais, la climatisation de l'hôpital Bichat puisse être réparée.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. LE GUEN est appelé à répondre. Je lui donne la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je voudrais dire que je donne acte de la plainte parfaitement légitime de nos collègues qui rapportent une situation qui n'est pas bonne, malgré les efforts qui ont été faits pour essayer d'améliorer la problématique du chauffage et de la climatisation à l'hôpital Bichat.

Depuis 2006, il y a un programme pluriannuel de remplacement des colonnes montantes de chauffage et d'eau glacée, pour un montant d'opération de 500.000 euros.

En 2008, à nouveau, nous avons essayé de mettre en place des éléments terminaux de capteurs et de censeurs du chauffage, pour des opérations pratiquement à hauteur de 850.000 euros sur 540 chambres.

Alors, ces travaux ne sont pas encore complètement effectués. Il y a donc eu des mesures palliatives mais qui n'ont pas, dans les températures et dans les problèmes extrêmes, résolu toutes les questions.

Nous nous sommes retrouvés aujourd'hui avec des problèmes récurrents liés au grand froid, avec des fuites aussi, suite au dégel sur une dizaine de batteries, puisqu'il y a des batteries… Je n'entre pas dans tous les détails, mais en gros, les systèmes d'aide et de secours ont dysfonctionné en raison justement de ces températures extrêmes.

Je ne peux qu'à la fois dire que nous sommes, autant que possible, en réaction et présenter nos excuses aux personnels et aux malades qui ont été dans cette situation gênante.

Au-delà, cela pose une question fondamentale, je le souligne, qui n'est pas totalement neutre : c'est qu'au moment où nous sommes amenés à réfléchir à l'avenir de l'hôpital Bichat, qui a été construit au début des années 80, se pose maintenant le problème de savoir s'il est possible, dans les 10 ans qui viennent, de rénover l'hôpital Bichat ou si nous devrons, pour des raisons techniques, faire en sorte de reconstruire un hôpital Bichat.

Ce n'est pas une petite question, comme vous le devinez aisément, mais, à travers la question qui a été posée aujourd'hui sur cette question du chauffage, on voit l'usure et les dysfonctionnements d'un certain nombre de bâtiments qui n'ont pas été construits dans l'ensemble des normes aujourd'hui nécessaires, et l'usure prématurée de bâtiments qui sont, il est vrai, soumis à une intensité particulière de travail et d'opérations.

Il y a donc un très gros sujet pour l'Assistance publique : c'est comment nous allons réagir en termes stratégique à la problématique de l'hôpital Bichat puisqu'il y aura effectivement de plus en plus à investir, mais jusqu'à quand, pour rapiécer un système qui a quand même des dysfonctionnements assez lourds.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Quelle est la position de l'Exécutif sur le vœu ? Avis favorable ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 4 G).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de vigilance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative au comité de vigilance.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Ce vœu concerne le comité de vigilance qui a été mis en place par l'Exécutif sous l'autorité de M. DOUTRELIGNE qui est le délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Ce comité a été annoncé lors du premier discours de mandature de M. le Maire. Il a été à nouveau confirmé lors du débat que nous avons eu sur la politique du logement au mois d'avril. Il a été mis en place au mois de juin 2008 et sa composition a été rendue publique. Depuis, nous n'avons aucune nouvelle.

Nous ne savons pas ce que fait ce comité de vigilance qui, je le rappelle, doit évaluer toute la politique de solidarité de la Ville, pas seulement la politique du logement social mais aussi toute la politique de solidarité.

Par ce voeu, nous souhaitons, premièrement qu'on nous donne un certain nombre d'informations sur la conduite des travaux de ce comité de vigilance et, deuxièmement, que notre Conseil soit bien évidemment informé de ce qui se passe dans ce comité de vigilance régulièrement.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Olga TROSTIANSKY va vous répondre. Je lui donne la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Le 5 juin dernier, Bertrand DELANOË a effectivement installé le premier comité de vigilance sur le logement et la solidarité à Paris. Ce comité a pour mission de veiller au rythme de mise en œuvre des engagements du programme de la mandature et à la qualité des actions menées en faveur de logement et de la lutte contre l'exclusion.

Il est effectivement présidé par M. Patrick DOUTRELIGNE, délégué général de la Fondation Abbé Pierre et est composé de Mmes Nicole MAESTRACCI, présidente de la F.N.A.R.S., Agnès MARTINEL, magistrate à la cour de Cassation, MM. Michel POUILLARD, chercheur et économiste à l'université de Paris X et Patrick PEUGEOT président de la C.I.M.A.D.E.

Ces expériences professionnelles, riches et diversifiées, vont permettre au comité d'appréhender la globalité des politiques de solidarité, de veiller à la cohérence de nos actions et d'intégrer une intéressante dimension comparative grâce aussi à leur connaissance des réalisations des autres villes françaises ou étrangères.

Les membres du comité de vigilance, Madame la Présidente, ont souhaité disposer d'une année pleine pour rendre leurs premiers avis.

Au cours du premier semestre prochain, vous serez tous convié, mes chers collègues, à en prendre connaissance. La création de ce comité répond bien évidemment à un souci de transparence du Maire de Paris.

J'émets donc bien volontiers un avis favorable à ce voeu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 5 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'Espace insertion du 20e arrondissement.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à l'Espace insertion du 20e arrondissement.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, c'est un voeu adopté à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement. Le 20e, deuxième arrondissement en termes de population désormais depuis le dernier recensement I.N.S.E.E., est celui qui connaît le plus grand nombre d'allocataires du R.M.I. Les espaces insertion constituent une passerelle essentielle de remobilisation et d'orientation professionnelle pour les allocataires.

Du fait de l'exiguïté des locaux actuels, le pré-espace insertion installé rue Orfila n'accueille que la tranche de 25 à 31 ans et éventuellement 31 à 35 ans et il ne peut accueillir tous les bénéficiaires potentiels. C'est pourquoi, en attendant l'installation de l'espace insertion dans ses locaux définitifs, rue Buzenval, qui est prévue au deuxième semestre 2011, les services de la Ville avaient repéré des locaux au pied d'un immeuble d'habitation situé 20 rue de la Justice.

Malheureusement, malgré des négociations, malgré un travail en commun, l'assemblée générale des propriétaires a voté contre les travaux de mise aux normes, interdisant de fait la signature du bail. Or, cette signature avait été votée en Conseil de Paris en décembre, puis cette installation était annoncée dans le programme départemental d'insertion.

C'est pourquoi le Conseil du 20e arrondissement demande à la Ville de Paris d'explorer toutes les pistes possibles pour accueillir les allocataires dans de bonnes conditions avant l'installation définitive.

Merci beaucoup.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, nous avions effectivement autorisé lors de la séance de décembre la prise à bail d'un local pour y installer l'espace insertion du 20e arrondissement. Malheureusement, comme l'a signalé M. BARGETON, il y a quelques jours, l'assemblée générale des copropriétaires a refusé de voter les travaux nécessaires dans le local au rez-de-chaussée qui était prévu pour cet espace insertion, pour des motifs qu'il ne m'appartient pas de commenter ici.

Je comprends parfaitement l'inquiétude des élus du 20e arrondissement dans ce contexte de crise économique et de mise en place de R.S.A., il est très important qu'on trouve de toute urgence une solution alternative pour que nous soyons en mesure d'accueillir enfin dans de bonnes conditions les nouveaux allocataire du R.M.I., bientôt du R.S.A., pour leur permettre de retrouver rapidement un emploi et de disposer de l'accompagnement social adéquat.

En effet, l'actuel pré-espace insertion rue Orfila ne peut accueillir que le tiers de file active potentielle; cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Je voulais que vous sachiez que sans attendre les services de la Ville de Paris, la Direction de l'Urbanisme et la D.A.S.E.S. ont immédiatement repris la prospection et une nouvelle opportunité semble avoir été trouvée.

J'espère que nous aurons très bientôt l'occasion de voter l'autorisation de prise à bail de ces locaux. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 6 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 9 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à l'intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.).

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Merci beaucoup.

En effet, je souhaitais rappeler notre demande d'intégrer le collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.), compte tenu d'un certain nombre de critères tout à fait objectifs, ce collège est situé en quartier "politique de la ville", en Zone d'éducation prioritaire, il est placé entre un certain nombre de collèges qui sont tous eux en R.A.R. Une part importante de ces élèves sont boursiers. Les difficultés scolaires rencontrées par les élèves sont fortes, comme en témoignent les résultats du brevet du collège.

Pour toutes ces raisons, nous demandons avec insistance l'inscription de ce collège en R.A.R.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**. - Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, au nom de M. Pascal CHERKI et de l'Exécutif, j'émettrai un avis évidemment très favorable pour ce voeu puisqu'il apparaît d'ailleurs que c'est une anomalie que ce collège n'en fasse aujourd'hui pas partie.

L'Exécutif soutient pleinement ce voeu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 7 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux incidents survenus au collège Boris Vian le 20 janvier 2009.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative aux incidents survenus dans le collège Boris Vian (17e), le 20 janvier dernier.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

**Mme Isabelle GACHET**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le 20 janvier dernier, un incident grave a eu lieu au collège Boris Vian, dans le 17e arrondissement : une assistante d'éducation et le gardien du collège ont été agressés. Ce dernier a été très sérieusement blessé.

Les enseignants ont naturellement exercé leur droit de retrait suite à cet incident, et avec l'ensemble de la communauté scolaire ont sollicité auprès du Rectorat la tenue d'une table ronde avec tous les acteurs concernés. Ils souhaitent notamment une révision de la carte de l'éducation prioritaire, le classement en Z.E.P. du collège et la limitation des dérogations. Ils considèrent à juste titre que la politique d'assouplissement de la carte scolaire engagée par le Gouvernement ne permet plus d'assurer une mixité au sein du collège.

Les élus de gauche du 17e arrondissement ont fait présenter et fait adopter un vœu lors du dernier Conseil d'arrondissement pour que la Ville de Paris soutienne les demandes de la communauté scolaire et que le Préfet de police assure un renfort visible de la police de proximité dans le quartier, car malgré les demandes d'Annick LEPETIT, députée de la circonscription, les moyens affectés restent notoirement insuffisants.

Si, depuis le dépôt du présent voeu en 7e Commission, le Rectorat a accordé la tenue d'une réunion de concertation pour jeudi prochain, dont nous craignons malheureusement qu'elle ne réponde pas aux attentes, nous émettons le voeu que le Maire de Paris saisisse le Rectorat pour que cette table ronde débouche sur un soutien accru à cet établissement, notamment pour son classement en Z.E.P. et la limitation des dérogations accordées, et que le Préfet de police fournisse un bilan des effectifs de police sur le 17e et renforce la police de proximité dans le quartier, car les difficultés que rencontre le collège dépassent de loin son strict périmètre.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**. - Comme pour le vœu précédent, Madame la Présidente, j'émets un avis favorable et nous nous satisfaisons de l'initiative des élus du 17e à l'origine de ce vœu.

Le collège Boris Vian nécessite une réponse adaptée et un engagement du Rectorat plus important, notamment avec un objectif prioritaire qui est, pour le coup, le classement en Z.E.P. de l'établissement.

C'est donc un avis très favorable de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 8 G).

**2009, DLH 2 G - Fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre.**
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 2 G relatif à la fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu référencé n° 11 G dans le fascicule.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la délibération 2009 DLH 2 G qui est soumise au vote du Département de Paris est, sans nul doute, l'une des principales que nous aurons à examiner cette année. En effet, elle fixe les enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétences en matière d'aide à la pierre.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a permis au Département de Paris de se voir déléguer les compétences de l'Etat pour l'attribution des aides publiques en faveur notamment de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition de logements locatifs sociaux, ainsi que les aides en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Une convention de délégation de compétences a été signée en ce sens le 20 avril 2005 entre le Département de Paris et l'Etat et, conformément à cette convention, il nous revient de fixer par un avenant, l'avenant n° 9, le montant de l'enveloppe allouée par l'Etat au Département de Paris pour 2009 ; c'est l'objet de cette délibération.

L'enjeu pour les Parisiens et les Parisiennes est majeur. Cette délégation représente un pilier important de notre politique volontariste en matière de logement social qui nous a permis de financer 30.000 logements sociaux sous la précédente mandature et elle est indispensable pour financer les 40.000 logements sociaux au cours des six années à venir.

A la demande de la Ville, l'objectif quantitatif prévisionnel pour le développement de l'offre de logements sociaux a été progressivement augmenté pour être porté à 6.000 logements sociaux par an, dont 400 au titre de l'A.N.R.U. pour la période 2007-2009.

L'avenant qui vous est présenté est strictement conforme aux engagements pris par l'Etat pour cette période. Il porte sur une enveloppe prévisionnelle de 122 millions d'euros qui équivaut à une reconduction de l'enveloppe précédente et nous nous en réjouissons, car avec un budget consacré au logement social en 2009 équivalent au budget 2008 malgré les annonces du plan de relance, c'est loin d'être facile.

Mais je souhaite attirer votre attention sur le fait que cette enveloppe est loin d'être suffisante au regard de notre volonté de financer 40.000 logements sociaux d'ici 2014. Cet avenant ne prend pas en compte les objectifs fixés par la mandature de financer 40.000 nouveaux logements sociaux qui auraient dû se traduire par une hausse de la production annuelle de 800 logements.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés du Conseil de Paris, je souhaite interpeller le représentant de l'Etat sur la nécessité absolue de mettre les actes et les annonces en phase, en portant l'ensemble de la délégation de compétences à 6.800 logements en moyenne, A.N.R.U. incluse, et en y affectant les moyens financiers correspondants.

Cette augmentation de la production répondrait parfaitement aux enjeux du plan de relance de l'Etat qui prévoit des financements complémentaires dans les lois de finances rectificatives en cours de discussion au Parlement.

C'est la raison pour laquelle elle fait actuellement l'objet de négociations avec les services de l'Etat, en vue d'arrêter l'enveloppe de crédits complémentaires pour atteindre cet objectif.

Il est de notre responsabilité d'élus de Paris en général, et de gauche en particulier, de rappeler que le plan de relance ne peut avoir pour seul objectif de favoriser la création de logements sociaux en troisième couronne de l'agglomération parisienne ou dans les agglomérations où les logements de Robien vides se sont accumulés depuis cinq ans grâce aux généreux cadeaux fiscaux de l'Etat aux investisseurs privés.

L'action doit se concentrer dans les zones denses où la demande est forte et l'offre rare. Paris, à elle seule, compte 115.000 demandeurs en attente. Ce nombre est élevé, car nous sommes victimes de notre succès. Au cours des 12 derniers mois, le nombre de demandeurs parisiens a crû de 1,5 % quand celui des demandeurs vivant en banlieue mais souhaitant un logement à Paris décollait de plus de 25 %. Sans doute est-ce à relier à l'absence de volontarisme des Départements voisins, notamment celui des Hauts-de-Seine, dont je rappelle que le nombre d'habitants inscrits sur nos fichiers a doublé en sept ans.

Le plan de relance tant vanté doit non seulement voir le jour, mais le faire de la façon la plus juste et la plus efficace qui soit. Les sommes nécessaires doivent être fléchées dans les zones où la demande est forte et la volonté de mixité sociale affirmée, c'est-à-dire notamment Paris.

En accord avec sa volonté de relance et ses annonces de construction de logements sociaux en plus grand nombre, nous attendons que l'Etat nous propose un nouvel avenant qui élève le niveau de la délégation d'aide à la pierre afin de permettre de financer 6.800 logements sociaux en moyenne par an à Paris. Vigilante et mobilisée, Paris attend de mettre en œuvre ses engagements et répondre ainsi aux besoins des Parisiens, besoins d'autant plus cruciaux par ces temps de crise.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Madame la Présidente.

C'est bien là le problème et la présentation de mon vœu va préciser un certain nombre de choses.

Mme CHARNOZ le disait tout à l'heure, 6.600 logements ; elle a eu raison de préciser "financés". Je ne suis pas d'accord avec ce que disait tout à l'heure M. Christian SAUTTER quand il parlait de 6.600 logements construits. C'est faux ; ce sont des logements qui sont, pour 60 % d'entre eux, financés. C'est bien là où le bât blesse.

C'est tout l'objet de notre vœu qui demande que dans ce neuvième avenant, l'effort de construction à Paris soit porté à minimum 50 %, alors que je vous rappelle la phrase telle qu'elle est rédigée dans cet avenant : "il faut que les projets de logements neufs et d'opérations lourdes de réhabilitation soient supérieurs à 40 % du total des logements financés avec l'objectif d'atteindre 50 %."

Nous souhaitons, nous, groupe U.M.P.P.A., que cet effort soit porté à 50 % minimum.

Pourquoi ? Parce que, vous l'avez compris, en préemptant à tour de bras à Paris, nous créons un déficit en matière de logements privés qui fait en sorte d'augmenter la spéculation sur le secteur privé, qui augmente...

*(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

… le prix au mètre carré et qui, de fait, augmente les loyers, ce qui crée un vrai fossé entre le logement social et le logement dans le secteur privé et qui fait en sorte, petit à petit, de mettre des familles avec des revenus moyens en dehors de Paris.

Nous sommes en plein dans le plan de relance. Le plan de relance, ce n'est pas de la préemption, c'est de la construction de logements, c'est-à-dire apporter une offre nouvelle en matière de logements sociaux ; c'est ce que nous demandons au travers de ce vœu pour cet avenant n° 9 et je ne vous cache pas que nous serons très attentifs dans la rédaction de la future convention de la délégation d'aide à la pierre qui sera rédigée à l'orée de l'an 2010.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. GAUDILLÈRE souhaite faire une brève intervention. Je lui donne la parole.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**. - Madame la Présidente, merci de me donner la parole, parce que M. LAMOUR vient de reprendre un argument qu'il a déjà utilisé à plusieurs reprises selon lequel les préemptions contribueraient à la spéculation.

Je voudrais redire qu'à la suite des déclarations de M. LAMOUR, j'ai fait faire une enquête très précise sur les préemptions depuis 2001, c'est-à-dire depuis bientôt huit ans, et j'ai donné d'ailleurs le tableau qui résultait de cette enquête à M. LAMOUR qui doit, j'imagine, le détenir encore et qui, en tout cas, l'a lu. Les préemptions se sont effectuées depuis 2001 à un prix moyen inférieur de moitié - je dis bien de moitié - au prix du marché des immeubles anciens.

Monsieur le Ministre, je pense que vous vous souvenez de ce tableau.

C'était ma seule précision, Madame la Présidente.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. MANO a la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

C'est une délibération importante, effectivement, et nous avons le plaisir de constater, non sans mal, que l'Etat respecte sa signature. Il fut, dans les semaines précédentes, un débat un peu difficile et compliqué avec le représentant de l'Etat, car, vous le savez, nous avons signé une délégation de compétences pluriannuelle avec un engagement quantitatif et budgétaire et nous tenions à ce que l'Etat respecte sa signature. Chose est faite pour le Département de Paris, nous nous en réjouissons, et ce ne fut pas sans mal.

En même temps, la demande de la Ville de Paris a été d'aller plus loin, puisqu'elle s'inscrit totalement dans la démarche du plan de relance concernant les objectifs que nous nous sommes fixés, extrêmement ambitieux de 40.000 logements sociaux financés sur le territoire parisien, ce qui exige de notre part un financement moyen annuel de 6.800 logements.

C'est pourquoi, au-delà de l'enveloppe qui est aujourd'hui déterminée, nous entamons des démarches extrêmement précises vis-à-vis des représentants de l'Etat pour trouver les moyens adéquats d'avoir un financement complémentaire de 800 logements sociaux.

Au-delà de cet aspect quantitatif, regardons de près la demande spécifique de M. LAMOUR, vieux débat.

M. LAMOUR considère que nos acquisitions, les ventes des institutionnels pour éviter les ventes à la découpe, les acquisitions par voie de préemption des immeubles insalubres qui sont souvent la proie de marchands de biens pas toujours recommandables font que nous avons une action de pérennisation du logement social sur le territoire parisien extrêmement utile.

Je rappellerai à M. LAMOUR qu'y compris de ses propres rangs vient souvent le souhait de voir la Ville agir dans des acquisitions directes par négociation par voie de préemption d'immeubles soumis potentiellement aux ventes à la découpe, ce que nous faisons avec plaisir dès lors que cela correspond à deux choses essentielles : d'une part qu'ils se situent dans des arrondissements où il n'y a pas ou peu de logements sociaux et d'autre part pour préserver éventuellement du logement social de fait utile aux Parisiens à faibles ressources.

Concernant le débat sur la formulation employée, elle n'est pas pour rien dans le texte proposé puisqu'elle a fait l'objet de négociations avec le Préfet de Région.

Nous n'avons pas d'opposition à faire, même si nous le pouvons, 55 ou 60 % de logements neufs. Encore faudrait-il, Monsieur LAMOUR, que l'Etat ou les structures dépendantes de l'Etat mettent à notre disposition les terrains.

Deux exemples : d'abord sur la S.E.M.A.P.A., nous attendons et nous constatons, hélas, que la S.N.C.F. n'a pas entamé les travaux de couverture des voies nous permettant d'élaborer et de construire du neuf dans des cadences initialement prévues.

Deuxième blocage actuel : nous ne savons toujours pas où va le fameux tribunal : sur Batignolles ou reste-t-il sur "Paris Rive gauche" dans le 13e arrondissement ?

En attendant, vous imaginez bien que nous avons un certain nombre de terrains gelés sur lesquels nous ne pouvons pas envisager de façon sérieuse et rapide la construction de logements neufs que nous désirons tant.

Il y a un certain réalisme des représentants de l'Etat à considérer que Paris n'est pas un territoire comme un autre. Ils sont conscients des efforts de la Ville de Paris, c'est pourquoi ils ont accepté la formule que nous avons proposée.

Réjouissons-nous d'avoir 122 millions d'euros tout en constatant qu'au niveau régional, il y a une baisse sensible des crédits avec une augmentation, et c'est un comble, de l'objectif quantitatif, ce qui mettra vraisemblablement les départements limitrophes en difficulté par rapport à un objectif qui me semble assez irréaliste.

Je voterai contre le vœu de M. Jean-François LAMOUR.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je pense que M. LAMOUR ne retire pas son vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 2 G).

Nous venons d'achever nos travaux prévus pour la journée. La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 2 février 2009 à dix-sept heures, est reprise le mardi 3 février 2009 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, la séance du Conseil général est reprise.

**2009, DASES 86 G - DDEE 8 G - Approbation du programme départemental d'insertion pour 2009.**

**M. LE PRÉSIDENT**. - Nous abordons donc le Plan départemental d'insertion.

Chacun le sait, la période que nous traversons est particulièrement douloureuse. La dureté de la crise sociale nous a amenés à inscrire 56 millions d'euros au budget primitif 2009 pour les dispositifs d'insertion et d'aide à l'emploi.

Car il y a urgence, et c'est au nom de cette urgence que nous vous présentons notre plan départemental d'insertion.

L'objectif est le retour à l'emploi des allocataires du R.M.I.

Et puisqu'il s'agit par définition de personnes fragilisées, nous devons leur proposer des outils efficaces pour favoriser leur réinsertion dans la société active.

C'est le sens de notre politique depuis huit ans et elle a déjà produit des résultats. Ainsi, en 2001, 12 % seulement des allocataires parisiens du R.M.I. avaient signé un contrat d'insertion. Désormais, ils sont 47 %.

Ainsi, en 2008, nous avons atteint l'objectif de 8.000 retours à l'emploi et c'est pourquoi, pour 2009, je nous fixe comme objectif le chiffre minimum de 9.000.

Les crédits consacrés à l'insertion professionnelle augmentent cette année de 1,3 million d'euros.

Nous prévoyons en outre davantage de formations vers des métiers porteurs, et aussi un recours plus important à des organismes privés de placement et un développement de l'économie solidaire.

De plus, un soutien particulier sera apporté aux artistes. Mille d'entre eux, allocataires du R.M.I., seront accompagnés de façon à ce qu'ils puissent réaliser leur vocation ou, s'ils le souhaitent, se réorienter. Je remercie Philippe TORRETON d'avoir accepté de présider ce dispositif.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Aider les personnes les plus exposées aux conséquences de la crise représente une tâche particulièrement exigeante. Elle est d'autant moins facile que l'Etat ne nous aide pas. C'est même le moins que l'on puisse dire. En effet, alors que nous fournissons un effort sans précédent pour l'insertion, la dette de l'Etat à l'égard des Parisiens est de 123 millions d'euros au seul titre du R.M.I.

Je le rappellerai inlassablement, et je dirai également que nous serons bien sûr très vigilants sur les transferts financiers qui accompagneront la mise en place du R.S.A.

Mes chers collègues, vous le savez, la solidarité est la priorité de l'Exécutif municipal. C'est pourquoi je remercie tout particulièrement Olga TROSTIANSKY, Christian SAUTTER et Seybah DAGOMA pour l'efficacité et la conviction de leur travail.

Et je compte bien sûr sur chacune et chacun d'entre vous pour que le débat qui s'ouvre soit réellement dédié aux Parisiens qui se trouvent aujourd'hui dans une très grande difficulté.

Je vous remercie et j'ouvre donc le débat en commençant par M. Gauthier CARON-THIBAULT, à qui je donne la prole.

**M. Gauthier CARON-THIBAULT**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de la séance de notre Conseil du 7 juillet 2008, je prenais la parole sur un lot de délibérations prévoyant l'amplification de l'action des associations conventionnées pour aider les allocataires du R.M.I. à être accompagnés afin de trouver un travail.

A cette occasion, je m'étais permis de rappeler que plus de 7.400 "R.M.istes" ne l'étaient plus suite à leur retour à l'emploi. L'heure était à la satisfaction, à une satisfaction nous encourageant dans cette voie, d'autant plus que cette action devait être comprise, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, à l'aune de la dette que l'Etat avait déjà à l'époque vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

123 millions d'euros depuis 2004 à son débit, mais à notre crédit, 85 % des allocataires suivis dans le cadre de processus innovants d'accompagnement vers le travail, doublement des retours effectifs à l'emploi et de ce fait, baisse du budget des allocations versées au titre du R.M.I.

Aujourd'hui, s'il s'agit de continuer à renforcer ces dispositifs, il fallait leur faire faire un saut qualitatif.

Parce que la crise économique, dans son déroulé, commence à avoir un impact sur Paris, ses habitants et ses entreprises. La crise sociale se voit et se vit moins dans des bassins d'emploi très urbanisés comme l'est Paris, mais chaque montée du chômage, chaque période critique pour les entreprises se ressent dans la cohésion de notre ville.

Même si nous restons en dessous de la moyenne nationale, et même francilienne, du taux de chômage, nous commençons à connaître nos premières remontées avec une progression de 1,4 % du nombre de chômeurs.

En face, le nombre d'offres d'emplois diminue avec une baisse de 29 % enregistrée pour la fin de l'année 2008. A ce contexte, s'ajoute également l'arrivée du revenu de solidarité active et sa logique de droits et devoirs, qui nécessite une très grande mobilisation du secteur social, alors même que l'Etat en réduit les crédits.

Dans un même moule, devront être coulés les 50.000 allocataires parisiens du R.M.I., les 4.500 de l'A.P.I. et au moins 50.000 travailleurs pauvres dont aucun dispositif ne nous permet aujourd'hui d'avoir un contact direct avec eux. D'ailleurs, à noter que ce chiffre concernant les travailleurs pauvres est pour l'instant très incertain, car la convention assurance-chômage étant en cours de renégociation sur le montant de son indemnisation, sans doute à la baisse, il est fort à craindre qu'un grand nombre de chômeurs soient de suite et de fait considérés comme travailleurs pauvres, éligibles au R.S.A.

Notre Département ayant les responsabilités financières, juridiques et fonctionnelles sur ce dispositif, il fallait donc redoubler de vigilance dans son application afin de ne pas en faire un outil qui pourrait se retourner contre les publics cibles, par manque de préparation ou d'ambition. C'est donc un plan départemental d'insertion de crise, pour ne pas dire d'urgence, que l'on nous demande d'approuver aujourd'hui. Et à cette crise, à cette urgence, nous avons choisi de répondre par la mobilisation des acteurs sociaux et par le soutien à l'activité économique des P.M.E.

Puisque les risques d'une telle crise sont durables, l'objectif que la Ville a à s'assigner devait être ambitieux. Encouragé par les résultats obtenus suite aux orientations suivies jusqu'ici depuis 2004, l'objectif de 12.000 retours à l'emploi grâce aux mesure du P.D.I. en 2014 est loin d'être infaisable, à condition de renforcer le maillage et les équipes d'acteurs sociaux déjà existants au profit des Parisiens les plus modestes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, mobiliser des acteurs sociaux passe d'abord par la formation et l'accompagnement des allocataires. C'est ainsi que, suite au vote de ce P.D.I., 300 places supplémentaires de formation pour "R.M.iste" aux métiers aujourd'hui les plus demandés, essentiellement dans le service à la personne, seront ouvertes, avec un dispositif de passerelle linguistique destiné à ceux pour qui la langue est un obstacle au retour à l'emploi. Ce sera aussi la reproduction de deux dispositifs ayant fait leurs preuves : le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans les 18e et 19e arrondissements et l'Ecole de la Deuxième Chance dans le 20e arrondissement pour jeunes sans qualification. Le Grand Est de Paris accueillera l'un quand le 18e accueillera l'autre.

Mobiliser les acteurs sociaux, c'est aussi créer des emplois d'utilité sociale dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en effervescence, tant en termes d'idées qu'en termes d'emplois à développer, en particulier dans les régies de quartier.

C'est la raison pour laquelle nous lancerons un appel à projets d'entreprises d'insertion et que nous créerons trois nouvelles coopératives d'activité et d'emploi.

Enfin, mobiliser les acteurs sociaux nous permettra d'apporter un accompagnement efficace aux 8.000 artistes bénéficiaires du R.M.I. qui sont particulièrement touchés par la crise. Afin de prendre en compte la spécificité de leur profil et de leur secteur d'activité, comme vous l'avez annoncé, Monsieur le Maire, une plate-forme pour favoriser leur retour à l'emploi sera créée pour, d'une part, assurer une veille sur la disponibilité dans ce secteur et, d'autre part, les aider soit à développer sur un temps donné leur projet artistique soit à se reconvertir.

En quelques mots, tel est le premier acte des orientations qui nous est proposé aujourd'hui afin de permettre à 9.000 "R.M.istes" de retrouver un emploi en 2009.

Le second acte concerne, quant à lui, le soutien que la Ville se doit d'apporter à ses entreprises en période de crise.

En effet, notre position de client nous donne des responsabilités vis-à-vis des P.M.E. qui ne peuvent se permettre d'avoir leur carnet de commande ou leur trésorerie vide. La Capitale doit aussi miser sur l'innovation, la recherche et les nouveaux métiers qui en découlent. Nos P.M.E. sont un vivier d'emplois que nous devons développer et surtout protéger en tant de crise, afin d'éviter les licenciements, risquant à terme d'augmenter le taux des allocataires du R.M.I.

Notre première action sera donc préventive, afin de limiter autant que faire se peut les fermetures des P.M.E. Elles se verront recevoir, en 2009, 20 % du montant des marchés passés. Le doublement de notre participation au fonds des garanties des P.M.E. "Paris Finance Plus" permettra aux entreprises d'accéder plus facilement aux crédits par des garanties d'emprunts doublées.

Enfin, pour les entreprises les plus fragiles, des dispositifs de type "Point Info Conseils" seront ouverts dans les Espaces Commerce Artisanat, en partenariat avec la C.C.I.P. et le Tribunal de commerce.

Nous saurons également prendre la mesure de notre place de collectivité locale. Le cadre pluriannuel d'investissement pour Paris étant aujourd'hui connu, nous savons que nous investirons sous cette mandature 8,3 milliards d'euros dans le logement, le tramway ou encore les activités dépendant du Plan climat. Cela a déjà été rappelé par vos soins à plusieurs reprises : la Ville ne mollira pas sa volonté d'investissement, ce qui aura ainsi un impact direct sur les carnets de commande et donc la trésorerie des P.M.E., meilleur moyen de limiter l'impact de la crise sur les emplois.

Enfin, et parce que c'est l'intérêt de Paris, les P.M.E. innovantes seront soutenues fortement, afin de leur permettre de se faire connaître des donneurs d'ordre et acheteurs. C'est pourquoi les rencontres express de type "speed dating" organisées dans le cadre de Pacte P.M.E. seront renouvelées. Parallèlement à cela, une agence de l'innovation sera créée en 2009, afin de donner de la visibilité et de nouvelles opportunités sur la scène internationale aux plus innovants de nos entrepreneurs.

C'est donc par un tel soutien aux P.M.E. que la Ville de Paris souhaite prévenir les impacts de la crise économique sur nos emplois.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un Plan départemental d'insertion de 56 millions d'euros que vous nous demandez aujourd'hui d'adopter, avec en objectif le retour de 9.000 personnes à l'emploi. Cela se traduira par un parcours d'insertion amélioré, que nous nous efforçons encore de rendre plus respectueux des allocataires et plus dynamique dans cette proposition concrète. Il est également le reflet de notre volonté de conforter l'insertion des allocataires par et dans l'emploi durable, en contribuant à faire émerger de nouveaux emplois. L'originalité de ce dispositif réside aussi dans le fait qu'il se conjugue avec la mobilisation par la Ville des P.M.E., afin de prévenir l'entrée dans le chômage, et donc dans le risque du R.M.I.

La crise que nous traversons est une crise sans précédent par son ampleur, sa violence et sa gravité. Nous ne sommes qu'au début de l'apparition des aspects que nous allons vivre. Les Parisiens commencent déjà à la ressentir à des niveaux différents. Face à un Gouvernement qui ne prévoit que 26 milliards d'euros pour une soi-disant relance, qui va se faire apparemment sans aucune proposition pour le pouvoir d'achat et la consommation - on nous expliquera comment ! - et face à l'instauration du R.S.A. avec, d'un côté, des droits et des devoirs naturellement très contraignants et, de l'autre, une absence totale du financement des associations de réinsertion sociale, il est du devoir d'une collectivité locale aussi importante que Paris de prendre ce genre de disposition, car cela permet à une politique sociale de marcher sur ses deux pieds...

**M. LE PRÉSIDENT**. - Pardonnez-moi, mais êtes-vous conscient que vous êtes en train de prendre tout le temps de votre groupe ? Vous êtes déjà à près de 9 minutes sur 15.

**M. Gauthier CARON-THIBAULT**. - J'ai deux phrases encore.

Car cela permet à une politique sociale de marcher sur ses deux pieds par l'amélioration des parcours d'insertion et le développement des emplois accompagnés, et de compter sur ses deux bras à travers le soutien aux viviers d'emplois et le support aux entreprises partenaires.

Monsieur le Président, c'est ainsi, en responsabilité, quand d'autres se défaussent, que nous souhaitons occuper pleinement notre place et nos engagements à toujours plus de solidarité.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Très bien. Merci.

C'était très bien. Vous avez donc laissé 6 minutes à M. Philippe TORRETON.

Je préviens ! Oui, l'équité.

La parole n'est pas à M. Philippe TORRETON, mais à M. Sylvain GAREL dans l'immédiat.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Président. Je pense que je n'utiliserai pas forcément mes 10 minutes, donc je les donnerai à Philippe TORRETON.

**M. LE PRÉSIDENT**. - Très bien. D'autant plus qu'il y a encore deux orateurs pour le groupe socialiste.

6 minutes pour 2 !

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Ils feront avec. Ils remercieront M. Gauthier CARON-THIBAULT.

**M. LE PRÉSIDENT**. - On prendra peut-être un peu de temps de Sylvain GAREL, on va voir !

La parole est à M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Ce programme départemental d'insertion nous est présenté dans un contexte difficile : celui d'une crise qui frappe particulièrement durement les Parisiens les plus en difficulté. Certes, nous enregistrons cette année une diminution du nombre d'allocataires parisiens du R.M.I. : 51.400 cette année contre plus de 54.000 l'an passé.

Mais, malheureusement, une forte augmentation du chômage est à prévoir, comme en témoignent de nombreux indicateurs, en particulier l'augmentation du nombre de jeunes demandeurs d'emploi, qui a bondi de plus de 22 % par rapport à 2007, la hausse des licenciements économiques, la baisse du nombre d'offres d'emploi recueillies par l'A.N.P.E.

Confronté à l'aggravation de la crise sociale, l'Etat, loin de prendre ses responsabilités, a fait le choix du désengagement, délaissant les populations les plus précaires. Cette démission de l'Etat face à l'urgence sociale pèse sur la Ville, puisque la dette cumulée de l'Etat au titre du R.M.I. dépasse les 100 millions d'euros.

Aussi choquante l'attitude du Gouvernement soit-elle, Paris ne saurait renoncer, pour sa part, à son action en faveur des plus défavorisés ou prendre le prétexte des carences de l'Etat pour réduire ses propres engagements. Aussi, considérons-nous indispensable que la Ville renouvelle en 2009 l'effort consenti l'année précédente, avec une enveloppe de 56 millions d'euros pour le programme départemental d'insertion.

De même, nous souhaitons saluer les actions et mesures entreprises par le Département pour l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du R.M.I., ceux qui ont le plus de mal à obtenir un emploi.

Toutefois, cet effort honorable est-il réellement à la hauteur des bouleversements économiques et sociaux qui vont amplifier les difficultés de nombreux Parisiens en situation de détresse sociale ? Il nous semble que nous devons prendre en compte l'aggravation des difficultés de ces Parisiens et que cette aggravation appelle une augmentation des efforts consentis en matière d'insertion.

Nous notons avec intérêt la hausse de 10 % du budget consacré à la réinsertion par l'emploi. Mais fallait-il que cette augmentation se fasse au détriment du budget consacré à l'insertion par le logement.

Nous considérons pour notre part que l'insertion sociale ne peut se concevoir d'un point de vue strictement économique. L'insertion sociale, certes, passe par l'emploi mais nous savons que l'emploi ne protège malheureusement plus de l'exclusion.

Aussi, souhaitons-nous que ce nouveau programme départemental soit l'occasion pour la collectivité parisienne de lutter contre l'ensemble des types d'exclusion, qu'il s'agisse d'accès aux logements décents, à la santé ou encore à la formation.

Conformément à une demande formulée par "Les Verts" de longue date, ce P.D.I. 2009 prévoit une innovation remarquable avec "Paris Logement". Un dispositif d'aide au logement destiné aux ménages à revenus modestes qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au paiement du loyer.

Mais nous nous inquiétons fortement de la baisse globale des crédits programmés pour l'insertion pour le logement, comme nous l'avons déjà dit. En 2009, c'est plus de un million d'euros en moins par rapport à 2008 et ce, alors que nous nous accordons tous pour considérer que le logement est un besoin prioritaire des bénéficiaires de l'aide sociale.

De même, la qualité de la prise en compte des besoins des allocataires sans domicile fixe pose question. D'après le texte qui nous est soumis, environ 1.860 S.D.F. seraient suivis par les permanences d'accueil social. Or, il est estimé que ce sont plus de 10.000 personnes qui vivent à Paris sans domicile fixe.

Ces milliers de S.D.F. doivent faire l'objet d'une attention particulière. La création d'un poste de délégué aux actions en faveur des S.D.F. est à ce titre une bonne chose. Mais la prise en charge des S.D.F. nécessiterait la mise en place d'une mission spécifique de plus grande envergure. Nous nous devons de fixer des buts communs à l'ensemble des acteurs de la politique sociale, Etat, Département et Ville, et de coordonner leurs actions menées sur les territoires parisiens.

La coordination entre l'Etat et le Département étant déjà laborieuse et défaillante, en matière de politique d'insertion nous ne pouvons que nous interroger sur les modalités de mise en oeuvre du Revenu de solidarité active.

L'augmentation du nombre d'allocataires va demander une réorganisation du dispositif du P.D.I. Comment le Département compte-il s'adapter à cette nouvelle réforme ? Vous avez exprimé vos inquiétudes à ce sujet et nous les partageons.

Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire constitue pour nous un champ d'intervention particulièrement innovant et nous sommes satisfaits que cet outil soit intégré dans le P.D.I. et que les actions prévues soient amplifiées par rapport à l'an passé.

Mais il nous semble que les potentialités offertes par le développement de l'économie sociale et solidaire sont sous-estimées. Au delà de la seule rationalité économique, elle permet dans le cadre de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations de promouvoir une réinsertion sociale qui renforce le lien en même temps qu'elle assure l'autonomie matérielle des bénéficiaires. Nous souhaitons également qu'une attention particulière soit portée aux glaneurs et aux biffins qui se multiplient dans notre ville.

Au final, malgré les efforts réalisés dans ce domaine, nous constatons avec regret que les politiques inscrites dans ce pays traduisent une certaine méconnaissance des publics R.M.istes et une prise en compte insuffisante de leurs difficultés réelles.

Le territoire parisien est complexe et en mutation permanente. Aussi notre action doit-elle s'appuyer sur une meilleure connaissance et analyse des réalités sociales parisiennes, non seulement pour mieux définir nos politiques mais aussi pour les évaluer et les faire évoluer.

Fixer les objectifs opérationnels, identifier les problématiques, mettre en place des mesures adaptées et évaluer l'efficacité des indicateurs sociaux prédéfinis ne peut se faire que si nous connaissons les réels besoins des publics touchés. Par exemple, la question de la situation des femmes allocataires ne peut se réduire à quelques chiffres globaux. Il est indispensable de disposer des statistiques genrées précises afin de proposer des mesures adaptées aux Parisiennes concernées par ces dispositifs.

En ce sens, l'Observatoire social devrait être un outil d'aide efficace à la décision politique. Où en est le processus de réalisation de cet Observatoire ? Nous réitérons notre demande afin que les élus et les allocataires y soient associés. Cette demande d'ailleurs est en accord avec l'une des priorités fixées par ce nouveau P.D.I. Je cite : associer des allocataires à la définition et à l'évaluation des actions prévues dans le P.D.I.

Enfin, nous saluons l'approche territoriale de proximité adoptée par le Département. Mais nous nous interrogeons sur l'efficacité de cette approche si chaque territoire n'est pas doté des outils et des personnels adaptés à ces besoins. Nous proposons qu'un schéma directeur de l'aide d'insertion soit défini afin que chaque territoire voie les moyens alloués en fonction du nombre de R.M.istes et des problématiques identifiées.

Aussi, Monsieur le Président, nous voterons ce projet de délibération, même s'il est vrai que nous aurions souhaité un P.D.I. plus ambitieux, qui permette à chaque Parisien de mieux vivre dans une ville solidaire, cadre d'un développement équitable et durable.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci beaucoup. Il y a effectivement trois minutes que vous n'avez pas utilisées ; je ne sais pas à qui vous les donnez ?

**M. Sylvain GAREL**. - A la majorité.

**M. LE PRÉSIDENT**. - Très bien, Monsieur le Président GAREL.

Je donne maintenant la parole à M. Ian BROSSAT, qui n'est pas obligé de les prendre. Merci.

**M. Ian BROSSAT**. - Monsieur le Président, chers collègues.

Le programme départemental d'insertion pour 2009 intervient dans un contexte économique fortement dégradé.

La faillite du capitalisme de casino, dont nous dénonçons depuis longtemps les dangers, touche maintenant l'économie réelle, provoque des suppressions d'emplois, des mises au chômage partiel et la multiplication de plans sociaux.

Trois indicateurs concernant la Ville de Paris mettent en évidence l'importance de cette crise, le nombre d'offres d'emplois proposées par l'A.N.P.E. en octobre 2008 inférieur de 14 % à celui d'octobre 2007, une augmentation de plus de 22 % des jeunes demandeurs d'emploi par rapport à la même période, et enfin une hausse des procédures collectives de licenciements au nombre de 22 pour le seul mois d'octobre 2008 contre 22 procédures pour l'ensemble du troisième trimestre.

Paris n'est pas la seule collectivité frappée par cette crise de l'emploi. Partout en France, la situation du marché du travail se dégrade. Le Gouvernement abandonne les salariés à ces turbulences dont ils ne sont pas responsables et donne libre cours à la distribution indécente de dividendes aux actionnaires.

Le plan de relance du Gouvernement ignore volontairement les exigences du monde du travail, monde du travail qui a eu l'occasion de s'exprimer et d'exprimer sa colère ces derniers jours. Le Gouvernement, en revanche, sait se montrer plus que généreux pour sauver les intérêts privés des banquiers mais refuse, comme vous l'avez rappelé, d'honorer la dette de 300 millions d'euros qu'il doit à notre Ville, dont plus de 100 millions d'euros au titre du transfert du R.M.I.

Ce chiffre de 360 milliards d'euros pour les banques est également à mettre en regard des 1,5 milliard d'euros prévus pour le financement du R.S.A. prélevé sur l'épargne, mais vous le savez, pas sur celle des plus riches protégés par le bouclier fiscal.

A l'inverse, à Paris la majorité de gauche engage avec détermination le Plan départemental d'insertion pour 2009 et met résolument le cap sur la solidarité. Il propose en effet un dispositif ambitieux et tourné vers les Parisiens les plus exposés à la précarité. En ces temps de crise, c'est précisément ce que l'on attend d'une majorité de gauche.

Le dispositif d'insertion bénéficiera pour 2009 de 56 millions d'euros de crédit. Notons que la part consacrée aux mesures d'insertion professionnelle se chiffre à 10,8 millions d'euros, soit une hausse de 10 %. Cet investissement accru dans l'insertion professionnelle paraît tout à fait pertinent, compte tenu des conséquences de la crise économique sur l'emploi.

L'efficacité de la politique départementale d'insertion menée par notre majorité à Paris se manifeste d'abord par un chiffre, celui de la baisse sensible des allocataires parisiens du R.M.I. passant de 54.500 en 2007 à 51.400 en 2008.

L'efficacité de ce dispositif se lit aussi à travers le taux très élevé de contractualisation : 87 % des allocataires bénéficient d'un suivi par les structures de la Ville ou par les associations inscrites dans le P.D.I.

Je tiens à souligner ici le rôle remarquable des associations partenaires du P.D.I. Leur diversité permet une orientation des allocataires en fonction de leurs besoins spécifiques, particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement social et médical.

Je souhaite en revanche vous faire part d'une interrogation qui concerne la catégorie des allocataires bénéficiaires du R.M.I. depuis plus de trois ans et ce, âgés de plus de 50 ans. Le P.D.I. prévoit en effet de réduire sensiblement le nombre de leurs dossiers à la charge des associations. Cette décision mériterait à nos yeux quelques éclaircissements.

Par ailleurs, nous approuvons la consolidation dans le P.D.I. 2009 du service d'appui santé en direction des professionnels sociaux qui les aident à mieux prendre en charge les allocataires en souffrance psychologique et à les orienter vers des prises en charge spécifiques si nécessaire.

En outre, je veux souligner que ce P.D.I. présente quelques évolutions intéressantes sur plusieurs volets. D'abord, nous approuvons l'augmentation notable des moyens financiers attribués aux permanences sociales d'accueil destinées aux allocataires sans domicile fixe.

Notre approbation tient principalement à deux motifs. D'une part, les sans domicile fixe sont ceux dont le processus d'insertion est le plus aléatoire et un suivi individuel renforcé s'avère fondamental pour eux. D'autre part, le R.M.I. sera bientôt remplacé par le R.S.A., lequel rend obligatoire la recherche d'emploi.

Cette obligation faite à cette catégorie d'allocataires, les S.D.F., très éloignés des contraintes liées à une démarche de recherche d'emploi, les expose directement au risque d'une radiation et d'une perte d'allocation. Traquer des personnes qui reçoivent 447 euros par mois pour survivre : décidément, le sarkozysme n'est pas un humanisme.

Une action nouvelle présente également, selon nous, un grand intérêt. Il s'agit d'associer les allocataires à la définition et à l'évaluation des actions prévues par le P.D.I. C'est ce que M. Sylvain GAREL rappelait tout à l'heure. Leur avis sera recueilli concernant l'accueil, le suivi, l'orientation. De la même manière, les usagers du dispositif seront invités à exprimer leurs attentes, leurs besoins et pourront également proposer des actions à inscrire dans le P.D.I.

Cette démarche nous semble judicieuse à plus d'un titre. Tout d'abord, et de manière générale, il nous semble naturel que les Parisiens puissent participer aux politiques mises en œuvre à leur intention. Il s'agit là d'un principe démocratique sous lequel la gauche municipale a choisi d'inscrire son action et nous nous en félicitons.

En outre, il apparaît que les services municipaux fonctionnent avec plus d'efficacité quand on y associe ceux qui en bénéficient. Or, l'efficacité du P.D.I. doit être évaluée et ajustée au plus près des attentes des allocataires.

Enfin, la droite a coutume de stigmatiser les allocataires en les présentant comme des assistés. Au contraire, nous choisissons d'inscrire les allocataires dans un rôle actif au sein du dispositif P.D.I. et, ainsi, nous estimons pouvoir favoriser une reprise de confiance en eux-mêmes. Cet élément peut s'avérer décisif dans la réussite d'un parcours d'insertion.

Je salue également la décision de mobiliser les Missions locales pour prévenir l'entrée des jeunes dans le R.M.I. Ces structures remplissent leur mission au service des jeunes de 16 à 25 ans avec une réelle efficacité - je peux le constater dans mon arrondissement - : le nombre de retours à l'emploi parmi les jeunes suivis a augmenté de près de 30 % entre 2006 et 2007 et l'objectif fixé par les conventions pluriannuelles d'objectifs, à savoir 35 % de retour à l'emploi, a été atteint. Nous souhaitons donc que des efforts encore plus conséquents puissent être consentis en faveur des missions locales.

En revanche, nous émettons des réserves sur la délibération visant à prolonger les deux marchés d'accès direct à l'emploi confiés à "Manpower" et "Adecco", joliment intitulés "Manpower Egalité des Chances" et "Adecco Parcours et Emploi". Nous ne partageons pas l'appréciation selon laquelle "cette prestation donnerait de bons résultats". L'objectif minimum de 500 allocataires suivis par ces deux sociétés n'a pas été atteint, contrairement aux objectifs fixés et atteints par les missions locales que j'évoquais à l'instant.

Nous rappelons à cette occasion que ces sociétés d'intérim - chacun le sait ici - s'épanouissent dans la précarité, s'en nourrissent et exploitent ceux qui y sont confrontés, en particulier les travailleurs sans-papiers, comme l'actualité ne cesse de le montrer à Paris et ailleurs. Je n'ai pas oublié les grèves de ces salariés sans-papiers dans le 10e et 12e arrondissements chez "Manpower" et "Adecco", auxquels notre Municipalité a d'ailleurs apporté son soutien, à juste titre.

Ces sociétés n'apportent, en tout état de cause, aucune réponse adaptée dans les parcours d'insertion durable. De notre point de vue, il n'est pas de notre rôle de leur permettre de redorer leur blason à peu de frais.

Enfin, le point sensible de ce P.D.I. concerne la mise en place à Paris du Revenu de Solidarité Active ; M. Gauthier CARON-THIBAULT en parlait tout à l'heure.

Ce dispositif remplacera le R.M.I. et prétend encourager la reprise d'activité en cumulant revenu à temps partiel et une fraction de R.M.I.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les critiques que les élus communistes au Parlement ont formulées contre le R.S.A. Permettez-moi simplement de dénoncer une mesure qui conditionne une aide à une reprise d'activité, n'importe quelle activité, à n'importe quelle condition, alors que le travail se fait rare, comme l'indique la baisse de 14 % des annonces de l'A.N.P.E. à Paris que j'évoquais en préambule.

Le Gouvernement devrait plutôt mettre à l'ordre du jour une hausse des minima sociaux et nous n'accepterons pas que l'on oppose de soi-disant caisses vides à cette exigence, alors que l'on prête tant d'argent aux banques.

Il reste évidemment que le R.S.A. a été voté par le Parlement et que notre collectivité doit maintenant le mettre en œuvre.

Cette mise en œuvre appelle notre vigilance sur un premier point, avec l'arrivée de 4.500 allocataires parents isolés intégrés dans le R.S.A. Je voudrais tout d'abord dire que nous sommes favorables aux actions de la municipalité inscrites dans le P.D.I., en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales, visant à se mettre en contact avec les foyers allocataires, en vue d'anticiper la mise en œuvre du R.S.A. Notre vigilance, en revanche, portera sur le financement de ces allocataires parents isolés intégrés dans le R.S.A., financement qui doit être assuré par l'Etat.

Par ailleurs, le R.S.A. n'est pas seulement une mesure injuste, elle entraîne également d'énormes difficultés de gestion, notamment pour les Caisses d'Allocations Familiales de Paris. La Caisse nationale d'allocations familiales, vous le savez, a demandé au Gouvernement l'attribution d'urgence de 2.000 agents supplémentaires pour assurer cette surcharge de travail, mais n'en a obtenu que 1.000. Nous serons donc particulièrement vigilants sur cette question.

Par ailleurs, j'exprime avec mon groupe mes plus vives inquiétudes quant à l'engorgement de dossiers dans les Caisses d'allocations familiales parisiennes partenaires du P.D.I. Nous demandons au Gouvernement qu'il soit conséquent et qu'il attribue aux Caisses d'allocations familiales parisienne les moyens d'assurer leurs missions.

**M. LE PRÉSIDENT**. - Maintenant, vous entamez le temps de Sylvain GAREL.

**M. Ian BROSSAT**. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous sommes donc favorables à ce Plan départemental d'insertion ; vous l'aurez évidemment compris.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci beaucoup.

Il reste un peu de temps de M. GAREL ; c'est normal, il en donne à tout le monde de la majorité.

La parole est à M. GIANNESINI.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Monsieur le Président.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui est certainement noble dans l'intention, mais relativement incomplet, voire creux, pour ce qui est de la concrétisation de certaines actions et surtout assez peu novateur.

On peut saluer l'intention du Département de structurer ses actions en faveur de l'insertion, selon les publics d'allocataires de minima sociaux. Cela permet évidemment de mieux répondre à leurs besoins, mais il est dommage de s'arrêter à un seul type de public, en l'occurrence les allocataires artistes.

Par ailleurs, on relèvera le manque de transparence de la municipalité qui, bien qu'elle les évoque, ne nous donne pas de véritable bilan d'activité des structures d'accueil et d'accompagnement des allocataires du R.M.I.

Il en est de même pour les Maisons du développement économique et de l'emploi, les commissions territoriales et les commissions locales d'insertion.

Enfin, à plusieurs reprises, il évoque à nouveau le prétendu désengagement de l'Etat et de sa prétendue dette accumulée depuis le transfert du R.M.I. au Département.

Christine LAGARDE est pourtant déjà intervenue sur cette question lors du débat sur les orientations budgétaires 2009 et du débat sur le budget 2009.

S'agissant du R.M.I., l'Etat verse 234 millions d'euros à Paris, et même 260 compte tenu des hausses de dépenses constatées après 2004 et de l'effort supplémentaire de l'Etat qui a suivi.

A cela, il faut rajouter les 90 millions d'euros d'augmentation des recettes de la T.I.P.P. venus compenser le transfert du R.M.I., soit une dépense de l'Etat pour Paris estimée à près de 300 millions d'euros.

S'agissant de la compensation financière des transferts de compétences qu'il a opérés, l'Etat a donc respecté ses obligations constitutionnelles à la lettre et il est même allé au-delà.

Mais en matière de transfert de compétences, il est également fondamental que les collectivités se responsabilisent, notamment en termes de gestion financière.

Quand je regarde le Plan départemental d'insertion pour 2009 que l'on nous propose d'adopter, je dois dire qu'il me satisfait sur un point qui est, à mon sens, essentiel : la mise en place le 1er juin prochain du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) voulue, je vous le rappelle, par François FILLON et Martin HIRSCH et que vos amis politiques au Parlement ont combattue, pire, n'ont pas votée, alors que cette loi est reconnue par tous comme une avancée majeure pour combattre la pauvreté.

Oui, même si cette réforme importante, que dis-je, déterminante, est signalée très rapidement, trop rapidement à mon sens, dans le projet de délibération que vous nous proposez, il n'en demeure pas moins que cette réforme a essentiellement pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté de certains travailleurs, qu'ils soient salariés ou non.

Je rappelle que le R.S.A. a été inclus dans la loi T.E.P.A. et est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux, R.M.I. et A.P.I., reprenant une activité professionnelle et, désormais, sont aussi inclus les travailleurs pauvres. Comme l'a fort bien dit le Président de la République, Nicolas SARKOZY, cela consiste à ce que personne en France ne perde de l'argent en prenant un emploi.

On favorise le retour à l'emploi en supprimant les effets de seuil qui créaient, avant le R.S.A., des situations absurdes, où les locataires de minima sociaux, bien souvent, pour ne pas dire tout le temps, perdaient de l'argent lorsqu'ils retrouvaient un travail.

Je voudrais rappeler quelques chiffres sur le R.S.A. à Paris : 51.400 allocataires du R.M.I., 4.500 allocataires de l'A.P.I. et 50.000, au moins, travailleurs pauvres, soit au moins 105.900 Parisiens concernés par le R.S.A..

De l'aveu même du père du R.M.I., Michel ROCARD, un de vos amis politiques, la généralisation du R.S.A. est une bonne nouvelle et comme il est extrêmement rare que ceux qui ont créé une réforme soutiennent celle qui la remplace, on peut déduire que celle-ci est bien fondée. Mais, comme d'habitude, la Gauche parle, le Gouvernement agit.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

A part cela, la mise en œuvre du R.S.A. relève bien de la responsabilité conjointe de l'Etat et des départements, lesquels devaient adopter leur P.D.I. avant le 31 mars pour définir leur politique d'accompagnement social et professionnel et planifier leurs actions d'insertion.

On regrettera simplement que ce P.D.I. ne soit pas l'occasion de préparer la mise en œuvre du R.S.A. à Paris.

Certes, vous nous dites avoir engagé un travail avec la C.A.F. pour étendre l'accès des mesures d'insertion du P.D.I. aux 4.500 familles monoparentales allocataires de l'A.P.I. mais nous restons dans l'expectative.

Vous prévoyez dans ce sens de contacter les allocataires qui entrent dans leur troisième année d'A.P.I. ou qui bénéficient d'une A.P.I. courte pour préparer leur sortie du dispositif.

Ils seront invités à prendre contact avec le "I" de leur arrondissement de manière à entamer un parcours d'insertion professionnelle.

Vous envisagez ce P.D.I. comme un P.D.I. transitoire avant d'engager un programme pluriannuel pour bien mettre en place cette réforme et affiner le dispositif parisien d'insertion.

Soit, mais cela aurait pu être l'occasion d'aller plus loin dans la préparation et la mise en place de ce nouveau dispositif d'insertion et d'accompagnement à l'emploi.

Ce n'est pas le cas, des questions restent en effet en suspens. Les Conseils généraux étaient censés constituer des équipes pluridisciplinaires avec les différents organismes et intervenants en matière d'insertion sociale et professionnelle et avec des représentants des bénéficiaires du R.S.A.

Qu'en est-il ?

En outre, vous indiquez que les charges nouvelles induites par cette réforme devront être entièrement compensées.

Oui, je vous rassure, l'Etat s'est bien engagé à compenser intégralement le transfert des charges supplémentaires. Alors, mis à part le R.S.A., quoi d'autre dans ce P.D.I. ?

L'adaptation des dispositifs aux différents publics d'allocataires et l'association de ces publics à la définition et l'évaluation des actions prévues par le P.D.I., l'utilité d'identifier et de cibler les publics d'allocataires est incontestable.

Dans cette perspective, il est proposé une plate-forme d'appui pour les référents des allocataires ayant un projet artistique que vous estimez à 8.000 à Paris.

De la même manière, vous avez mis en place une action de parrainage pour les acteurs relevant du secteur de la communication. Bien, mais on peut simplement regretter, et le mot est faible, que ce type d'initiative ne soit pas repris pour d'autres publics spécifiques comme les jeunes ou les quinquagénaires, ces derniers représentant pourtant 32 % des allocataires du R.M.I.

Par ailleurs, vous vous engagez à associer les allocataires à la définition et à l'élaboration des actions prévues par le P.D.I. afin de les impliquer davantage, de recueillir leur avis sur l'accompagnement proposé et de connaître leurs attentes.

On ne peut qu'être ravi de votre volonté d'associer les usagers à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Dois-je cependant rappeler que c'est l'une des propositions du Grenelle de l'insertion, voulue par Président de la République et mise en place par Martin HIRSCH, si décrié par vous et vos amis politique ?

Là encore, comme d'habitude, vous êtes contre car c'est le Gouvernement de François FILLON qui le propose et discrètement, dans un projet de délibération, vous reprenez l'idée parce que tout simplement, c'est une vraie bonne idée.

Enfin, en dehors des structures d'accueil et d'accompagnement des allocataires du R.M.I., il en est de même pour les Maisons du développement économique et de l'emploi, les commissions territoriales et les commissions locales d'insertion pour lesquelles nous ne disposons d'aucun bilan d'activité.

Ce P.D.I. est frappant par son manque patent de transparence sur la politique d'insertion que le Département mène. Pour preuve, la nouvelle aide "Paris Logement" à destination des ménages modestes qui consacrent plus de 30 % de leurs ressources au paiement du loyer.

Voilà un dispositif qui nous était déjà annoncé en décembre dernier lors du vote du budget. Aujourd'hui vous ne nous donnez guère plus d'informations, voire moins.

On apprenait alors que 650.000 euros seraient crédités en 2009 et consacrés au financement de cette aide. Est-il toujours d'actualité ? On l'ignore.

Votre adjointe nous avait également expliqué que cette aide serait précisée et mise en place par un projet de délibération autour du mois de septembre 2009. Ce calendrier est-il toujours d'actualité ? Faut-il donc croire qu'il s'agit aujourd'hui d'un simple effet d'annonce ?

Voilà, mes chers collègues, ce que l'on peut dire sur ce P.D.I. que vous nous proposez de voter et que nous voterons sans enthousiasme, parce que peu volontariste et qui ne s'attaque pas ou peu aux vraies racines du mal que représente la pauvreté à Paris.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. LE PRÉSIDENT**. - La parole est à Mme Karen TAÏEB.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Quelle prestation ! Enfin la vérité !

**M. LE PRÉSIDENT**. - Vous voulez annoncer ainsi l'intervention de Mme TAÏEB ? Je vous remercie pour elle.

Mme Karen TAÏEB, donc, a la parole pour nous dire la vérité.

**Mme Karen TAÏEB**. - La crise économique va inéluctablement toucher une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus.

Les plus fragiles vont être encore plus fragilisés, plus précarisés. Quant à l'avenir des jeunes, il est évidemment menacé. La rue a raison d'être en colère.

En réponse à la crise sociale, l'Etat a choisi d'accorder plus de 20 milliards d'euros de soutien aux banques. Savez-vous ce que répond l'Élysée à cela ? Qu'il ne s'agit pas de donner 20 milliards d'euros mais de prêter cette somme aux banques avec des intérêts.

C'est là toute la différence. Nous ne nous intéressons pas aux mêmes fondamentaux. Le premier des intérêts pour nous est celui de toutes celles et tous ceux qui sont sans emploi, ceux qui risquent de se retrouver au chômage, ceux dont le pouvoir d'achat va encore diminuer, dont la précarité va augmenter, ceux qui se sentent largués, découragés, comme disent les uns, ceux qui, une fois payés le loyer et les factures n'auront pas de quoi manger comme nous préviennent ceux que l'on appelle les travailleurs pauvres.

Je l'ai déjà dit, notre Municipalité n'a pas attendu la crise pour prendre à bras le corps le problème du chômage, celui de la vie au rabais des allocataires du R.M.I., des personnes dépendantes ou isolées, de nos concitoyens en danger social et ce malgré un désengagement constant de l'Etat.

Oui, désengagement. Quand la Bourse se portait bien et que le pouvoir d'achat de nos concitoyens ne cessait de diminuer, l'Etat a mis en place le bouclier fiscal au lieu d'augmenter le S.M.I.C.

Désengagement avec le démantèlement de nos solidarités nationales, de nos services publics y compris celui de la santé et de la protection sociale, désengagement encore avec le report sur les collectivités territoriales des charges de cette solidarité.

C'est aujourd'hui le cas du R.M.I. qui coûte à notre ville 123 millions d'euros et demain ce sera certainement le cas du R.S.A.

Avant la crise, notre Municipalité assumait les carences de l'Etat en matière sociale. Ce que notre Département a fait avant la crise, il l'accentuera et le développera pendant et après avec d'autant plus de détermination.

Paris ne se contente pas de donner des primes d'urgence, elle développe une véritable politique de lutte contre le chômage et y met les moyens.

Les résultats sont probants, je dirai même une lueur dans ce contexte brumeux avec 8.000 retours à l'emploi en 2008, 51.400 allocataires au 30 septembre 2008 contre 54.500 fin 2007.

En dépit de ce contexte de crise, le Département a un objectif de 9.000 retours à l'emploi pour 2009.

Si 56 millions d'euros sont prévus au P.D.I. 2009, il ne s'agit pas seulement de moyens financiers. 87 % des allocataires ont désormais un référant, chiffre qui devrait être encore amélioré afin de s'adapter de plus en plus au profil des allocataires et d'améliorer leur retour à l'autonomie par l'emploi mais aussi par le logement et l'accès aux soins.

On sait notamment que 76 % sont des personnes isolées, 16 % sont en foyer monoparental, 32 % ont plus de 50 ans, 16 % ont moins de 30 ans, 40 % sont dans le dispositif depuis plus de quatre ans.

Manque effectivement à cette description la situation des femmes comme cela a été justement mentionné par notre collègue, Mme Fatima LALEM, en 6e Commission.

En 2009, nous nous félicitons de voir que notre Département se donnera les moyens financiers, logistiques et humains de traverser la tempête.

Je pense notamment à la mobilisation des entreprises, au forum pour l'emploi, au développement de ce nouveau plan local d'insertion dans les 10e, 11e, 12e et 20e arrondissement, au soutien à la création d'entreprise à tous les stades du projet, à la remise à niveau pour aider les jeunes adultes manquant de qualifications à accéder à l'école de la Deuxième chance, à la prise en compte des difficultés linguistiques sans oublier les spécificités, je pense aux 24.000 allocataires issus des milieux culturels et pour lesquels seront imaginées des actions ciblées et des réponses adaptées.

Je voudrais conclure et féliciter au nom des élus du M.R.C. et en tant que Présidente de la 6e Commission nos collègues Olga TROSTIANSKY, Christian SAUTTER et Seybah DAGOMA ainsi que toute l'équipe de la DASES et de la DDEE qui mettent tout en oeuvre pour accroître le nombre de retour à l'emploi, emploi durable, avec cette écoute particulièrement fine qu'ils vont réserver aux allocataires afin de donner la réponse la plus adaptée possible.

Il s'agit aujourd'hui plus qu'hier d'anticiper sur les conséquences de cette crise financière et fatalement sociale. C'est pour cela que nous voterons ce plan départemental d'insertion avec gravité.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Très bien ! Je pense que M. Jean-François LAMOUR avait raison.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Monsieur le Président, le programme départemental d'insertion pour 2009 que vous nous présentez nous laisse profondément dubitatifs.

Malgré de vrais moyens déployés pour l'insertion des publics en difficulté et un budget à la hauteur des enjeux, nous regrettons l'absence de cohérence et d'organisation dans l'attribution de ces 56 millions d'euros. Alors que les Parisiennes et les Parisiens sont les victimes impuissantes du chaos économique actuel, nous avons plus que jamais besoin d'un programme d'insertion fort, structuré, rationalisé.

A l'occasion de ce débat, je veux féliciter et valoriser le travail remarquable des travailleurs sociaux et des associations qui sont quotidiennement au contact de la population la plus en difficulté et qui font face chaque jour à l'immensité de la tâche avec courage et persévérance. Ils accueillent, écoutent, accompagnent, conseillent, rassurent, dans un contexte qui se dégrade de jour en jour et ils subissent avec les plus démunis les conséquences de la crise.

Je souhaite également soutenir les efforts des différentes directions en matière de prévention et d'accès aux soins, notamment pour les publics spécifiques. Là encore, l'insertion sociale passe par les associations avec toute la dimension psychologique que cela implique.

Malheureusement, la gestion de plus en plus administrative et dispersée des dossiers les écarte d'une proximité avec la détresse sociale, ce qui ne fait qu'aggraver les problèmes.

Votre politique d'intégration manque de clarté et de vision d'ensemble. Elle ne s'attaque pas assez aux réels problèmes et ne touche pas suffisamment les personnes vraiment concernées par l'exclusion. Vous nous présentez aujourd'hui un programme d'insertion purement électoraliste confus. Nous regrettons notamment l'absence de critères objectifs d'évaluation et de réussite.

Faut-il être jeune ou artiste pour avoir une aide du Département et avoir droit à un suivi personnalisé ? Les publics et territoires non concernés par votre programme apprécieront. Cette situation est représentative de l'absence de réflexion qualitative sur le problème de l'exclusion. Si l'argent est bien là, il semble que les personnes qui en ont le plus besoin ne soient pas forcément concernées.

Où sont les seniors ? Cachés, oubliés. Cette population âgée a besoin d'être soutenue et aidée. Les chiffres du rapport "mal logement" 2009 publiés hier nous appellent à la solidarité et nous rappellent que c'est le devoir d'une société de respecter ses aînés.

De nombreuses associations d'aide à domicile font un travail extraordinaire pour maintenir chez elles des personnes qui sinon, seraient dans un isolement complet. Ces associations, qui dépendent notamment des financements de la Ville, se sentiront bien seules en 2009.

Paris compte aujourd'hui 420.000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit 20 % de la population parisienne.

32 % des allocataires ont plus de 50 ans. Mais Paris est aussi une ville qui voit partir une fraction de ses habitants à l'âge de la retraite ainsi qu'à l'âge de la grande dépendance, essentiellement pour deux raisons : le coût du logement et le nombre insuffisant de places à Paris en E.P.A.D.

L'investissement que nous devons consentir pour nos aînés est devant nous, investissement financier, mais également et surtout investissement humain afin de rompre la spirale infernale de la dépendance et de la solitude grandissante. Or, cet investissement, nous ne le retrouvons pas dans votre projet de délibération.

Où sont les femmes ? Quand on sait que 26 % des allocataires sont des femmes isolées sans enfants, et 15 % des allocataires correspondent à des foyers monoparentaux très majoritairement composés de femmes. Il semble que là non plus, vous ne vous sentiez pas concerné par cette problématique.

Où sont les familles qui sont tant touchées par la crise économique ? Nous devons mettre en place une politique familiale digne de ce nom, notamment à l'égard des femmes seules qui voudraient retravailler après une période de chômage et ne le peuvent pas car elle n'ont pas de mode d'accueil pour leur enfant.

Paris se caractérise par des spécificités sociologiques propres à son statut de capitale : moins de familles nombreuses de couples mariés qu'en province, plus de foyers monoparentaux, écarts très importants entre les familles les plus riches et les plus pauvres.

Nous devons prévoir un plan de développement ambitieux de service et d'équipement et un meilleur accompagnement avant de les voir quitter notre ville pour la banlieue ou la province, où les prix sont plus bas.

Au niveau d'une capitale et d'un Département comme Paris, afficher et mener une politique familiale oblige à dépasser les cloisonnements administratifs pour adopter une logique d'usagers et être au plus près de leurs besoins.

Il faut véritablement s'adapter au profil des allocataires avec des objectifs et des dispositifs globaux, sinon nous ne réussirons pas à vaincre l'exclusion.

Enfin, où sont tous les exclus des quartiers qui ne dépendent pas des arrondissements politique de la ville ? Tout comme le soulignera ma collègue Valérie SACHS, certains arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif, et toujours les mêmes en réalité. Que faites-vous, Monsieur le Président, des 235.000 habitants du 15e arrondissement ? Certes, ils n'habitent ni le 10e, ni le 11e, ni le 18e, ni le 19e, ou le 20e, mais eux aussi luttent tous les jours contre la vie chère et l'insécurité sociale. Eux aussi aimeraient se sentir soutenus, eux aussi aimeraient avoir une Maison du développement économique et de l'emploi, eux aussi souhaiteraient des contrats de formation, des contrats aidés de développement de l'économie sociale et solidaire dans leur arrondissement. Mais ils ont bien compris que ce ne serait pas le cas car ils vous importent peu, tout comme les mairies d'arrondissement qui ne sont là que pour vous permettre d'organiser vos forums locaux et qui ne rentrent pas dans votre logique de coopération le reste du temps.

A ces déficits, s'ajoutent les difficultés de s'y retrouver dans le maquis des aides et des structures, à l'image de "Paris Logement", énième structure pour relancer l'intégration par le logement à Paris.

Il serait opportun de revoir comment sont distribuées les aides.

Beaucoup d'énergie est dépensée pour un résultat pas toujours visible pour les bénéficiaires. La mise en place du R.S.A. devra être l'occasion d'une remise à plat et d'un vrai redéploiement pour une intégration efficace, réussie et durable.

Le R.S.A. permettra ainsi une organisation plus fonctionnelle, mieux adaptée aux circonstances d'aujourd'hui en privilégiant l'autonomie et l'intégration professionnelle plutôt que l'assistanat, ce que nous ne retrouvons pas aujourd'hui dans votre P.D.I. malgré un budget conséquent.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci. Vous avez laissé à peine plus de trois minutes à Mme SACHS, désolé.

Monsieur TORRETON, je vous informe que pour vous et votre collègue Mme Frédérique PIGEON, il reste neuf minutes, grâce à M. GAREL.

**M. Philippe TORRETON**. - Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur GAREL.

Chers collègues, avant de vous parler du volet "artistes" du programme départemental d'insertion 2009 que nous voulons mettre en place, j'aimerais vous rappeler quelques faits liés à ma profession.

En effet, ceux qui sincèrement ne savait pas ce que devenaient mes collègues artistes et techniciens intermittents exclus de leurs droits au chômage par les nouveaux calculs mis en place depuis trois ans sous le Gouvernement RAFFARIN et avec la bénédiction de son Ministre de la Culture de l'époque, M. Jean-Jacques AILLAGON, vont enfin le savoir.

Pour la plupart, cela se résume à trois lettres : R.M.I.

En effet, sur un peu plus de 50.000 allocataires des minima sociaux parisiens, plus de 8.000 sont des artistes ou tentent de développer un projet artistique, c'est-à-dire un sur six, Monsieur GIANNESINI, ce n'est pas rien. C'est consternant.

Et ce seul chiffre permet de comprendre ce pour quoi l'intermittence fut définie, car l'intermittence n'est pas une niche dorée, ni une sorte de "golden parachute" d'artiste repu. Ce n'est pas la dérive d'une profession coupée des réalités du monde, c'est très exactement le contraire de cela.

En ces temps de gabegie financière rongeant nos démocraties comme de sales cancers, en ces temps de quelques-uns surpayés sans honte face au monde souffrant, en ces temps de plans de relances organisés à la va-vite sans contrepartie sérieuse sur le suivi de cet argent public, je me souviens de ces formules populistes visant les intermittents qui cherchaient à donner de nous une image de profiteurs en nous opposant systématiquement aux honnêtes travailleurs du secteur privé contraints, les pauvres, de nous financer.

Je savais que la honte ne tuait pas, mais force est de constater que le cynisme, la calomnie et la bêtise non plus. Il est bon, je crois, de rappeler que dès 1936, des responsables syndicaux et politiques se sont rendus compte de l'urgence qu'il y avait à trouver un statut particulier pour ces travailleurs de l'industrie du cinéma.

Aucune des catégories de travailleurs ne pouvait réellement leur correspondre sans provoquer des injustices sociales flagrantes, pas même le statut de saisonnier que certains, à droite, rêveraient de nous attribuer.

Dès 1936, des hommes et des femmes de tous bords comprenaient cela. Ces hommes et ces femmes de tous bords ont eu la prescience de comprendre qu'un artiste travaille toujours avec ou sans contrat pour le prouver. Depuis cette date, ce statut s'est précisé, et au fur et à mesure que les aides et les indemnités accordées aux chômeurs d'Etat s'inventaient, les contours d'un régime spécifique pour les travailleurs du spectacle se mettaient eux aussi en place.

C'est comme cela que l'intermittence est née.

C'est comme cela que l'intermittence est devenue un choix de notre pays, le choix d'une politique culturelle française, de cette France qui a su comprendre que ce système pouvait être le sel, le carburant, l'énergie d'une politique culturelle d'Etat d'envergure, qui a su répartir sur le territoire des outils formidables, comme les maisons de la culture. Sans l'intermittence, il fallait financer des "Comédie-Française" dans chaque ville importante, avec les troupes et les équipes techniques permanentes qui vont avec. Ce fut le choix de l'Allemagne, pas le nôtre.

La vie est venue sur terre depuis ce que les scientifiques appellent une "soupe originelle", et ces hommes et ces femmes de tous bords avaient compris cela et considéraient que l'intermittence était cette "soupe originelle" d'où la vie artistique ne pouvait que jaillir.

Comme ils avaient raison !

Et c'est grâce à cette vision géniale que la France possède de tels viviers d'artistes et de métiers du spectacle, ce foisonnement de compagnies, de collectifs, d'associations, de troupes, de ballets, de metteurs en scène, de chorégraphes, de musiciens… et j'en passe. Il n'y a pas d'équivalent dans le monde, ne cherchez pas ! Les artistes du monde entier envient notre système donnant ses lettres de noblesse aux professions des métiers du spectacle.

Epoque bénie d'hommes et de femmes éclairés !

L'intermittence est un choix politique de notre pays.

Je veux rappeler cela à cette droite qui, sous couvert de pragmatisme économique, au nom d'un bon sens dont elle seule serait dépositaire, en profite pour saccager tout ce qui ressemble de près ou de loin à l'autonomie de pensée, à l'indépendance d'esprit…

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

… tout ce qui ressemble à de la solidarité, à l'esprit mutualiste, à l'égalité des chances pour chacun. Aux services publics.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Signe des temps : mon parcours d'élève rencontrant le théâtre grâce à l'école publique et ses activités artistiques périphériques, sous la houlette de professeurs encouragés et formés pour cela, est de moins en moins possible.

Mais autre signe des temps : ces nouveaux calculs de nos heures me permettraient, si je le voulais, dans certains cas de toucher mon chômage, ce que l'ancien système, certes perfectible, de comptabilisation m'interdisait, car il se concentrait sur les plus fragiles d'entre nous.

Je voulais rappeler cela aussi à ceux qui, à droite, n'ont pas compris ce que même Louis XIV savait, qu'il faut protéger la création artistique, à ceux qui, à droite, attendent docilement de lire dans les journaux de MM. PINAULT et ARNAULT la cote des artistes qui méritent d'être plébiscités, à ceux qui, à droite, pensent, à l'instar de cet ancien Ministre de la Culture, qu'un Ministère de la Culture n'est pas forcément si nécessaire que cela, à ceux qui, à droite, nous imposent à ce même Ministère une personne qui fait ce qu'elle peut pour faire croire qu'elle est au courant de ce que décide le Président de la République, à ceux qui, à droite, pensent qu'aider la culture, c'est l'humilier !

Voilà ce que je voulais rappeler.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Le programme départemental d'insertion 2009 vise à concerner à terme 1.000 de ces allocataires artistes de ces minima sociaux dans un champ professionnel large : spectacle vivant, arts plastiques, photographie, métiers de l'audiovisuel et métiers de l'écrit.

Cette plate-forme d'appuis artistes que nous proposons devrait être opérationnelle au premier trimestre 2009. Il s'agit de faire tout simplement ce que le régime d'intermittent permettait de faire : exister.

C'est-à-dire continuer de vivre, être dans la place, comme on dit, rencontrer, échanger, comparer, se motiver, améliorer son projet ou le réorienter au besoin, s'associer à d'autres pour s'entraider. Oui, l'intermittence, c'était cela pour eux : rester des artistes. Au R.M.I., on est un "R.M.iste", point !

C'est cela que nous mettrons en place en réunissant dans un comité d'orientation des responsables d'institutions et des patrons de grands groupes du secteur, qui devront expertiser les projets de ces allocataires artistes afin de les remettre en piste et, au besoin, de leur donner des solutions viables d'emploi, leur permettant de tenir le coup dignement en attendant la concrétisation de leurs projets.

Parce que ce projet est novateur et marque bien la volonté de notre collectivité d'être dynamique dans le domaine de l'insertion professionnelle, je suis heureux, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, de contribuer à ce dispositif. Je suis heureux et fier avec vous, grâce à vous, de m'opposer clairement au saccage de ma profession, de crier haut et fort ma volonté de ne pas être le fossoyeur passif des artistes exclus.

Donnez-nous les moyens d'agir en votant ce programme départemental d'insertion…

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

… et d'en faire notre priorité pour cette année 2009 qui s'ouvre sous de si sombres auspices pour tous les métiers de la culture.

Merci de votre écoute.

*(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, il a été question hier matin des rapports entre la majorité et l'opposition.

J'ai constaté tout à l'heure que plusieurs intervenants ont été d'une dureté à notre égard ! Je n'ai rien dit, moi !

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Mais vous remarquerez que c'est l'opposition qui ne supporte pas que l'on dise quelque chose avec lequel elle n'est pas d'accord. Nous, la majorité, c'est...

*(Exclamations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

C'est très intéressant et votre réaction, à la minute présente, est très intéressante !

Nous, on nous tape dessus, on écoute…

*(Exclamations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

… parce que la démocratie, c'est d'accepter la contradiction !

Une minorité ne supporte pas le degré d'excellence...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

… d'une intervention d'un élu de la majorité.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Chers amis, moi, j'ai écouté avec humilité Philippe TORRETON. J'aurais aimé être capable de faire une intervention aussi brillante !

J'ai écouté M. GIANNESINI tout à l'heure avec humilité.

*(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Vous voyez, moi, je préfère quand vous êtes là !

Mais quand même ! Je ne sais pas s'il ne faudrait pas mieux se respecter.

La parole est maintenant à Mme SACHS.

Vous allez donner une leçon et laisser parler Mme SACHS sans l'interrompre. Je ne suis pas sûr que vous allez aimer tout ce qu'elle va dire !

Madame SACHS, vous avez la parole.

Et la majorité va faire une démonstration de son esprit démocratique !

Enfin, s'ils veulent bien ! Si j'ai un peu d'autorité !

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le programme départemental d'insertion, sur lequel il nous est proposé de débattre ce matin, est un P.D.I. de transition avant la mise en œuvre du R.S.A. Il fixe le cadre et détaille les ambitions de Paris sur un dossier crucial pour notre famille politique, historiquement garante d'un véritable modèle social solidaire.

Avant que la crise internationale ne touche l'Europe et Paris, 12 % de sa population vivait avec moins de 750 euros par mois, comptait plus de 50.000 "R.M.istes" et avait connu ces six dernières années une augmentation de 20 % des demandeurs de logements sociaux, une situation récurrente de crise sociale avant une crise mondiale.

Nous avions pris acte des premiers résultats encourageants et nous ne pouvons que nous féliciter du recul de 6 % du nombre de "R.M.istes" à Paris entre 2007 et 2008, sous l'effet conjugué de la baisse du chômage et de l'efficacité des politiques…

**M. LE PRÉSIDENT**. - Ecoutez au moins votre collègue, quand même !

**Mme Valérie SACHS**. - … conduites par le Département de Paris, certes, mais aussi conséquence de la modification législative du dispositif d'intéressement de la reprise d'activité en place depuis 2006 et des mesures gouvernementales pour relancer l'emploi.

Si nous reconnaissons au Plan 2009 la motivation de mieux coordonner l'action publique et que nous partageons certaines de ses priorités, ce programme départemental d'insertion que vous nous proposez aujourd'hui n'a pas l'envergure suffisante face aux nouvelles contraintes qu'impose la crise.

Comme vous l'a dit ma collègue Mme Catherine BRUNO, il faudrait en revoir la démarche et rationaliser les outils. Il faudrait de véritables propositions nouvelles et non un catalogue, inventaire parfois incohérent. Ce fourre-tout ne manque pas de courage et témoigne d'une volonté aussi humaniste que désordonnée, presque un aveu d'impuissance face à la difficulté de la mission : l'insertion par et dans l'emploi.

Les moyens investis, même conséquents, ne permettront pas à eux seuls d'obtenir les résultats annoncés. Je crains que l'objectif de création d'emplois durables soit très difficile à atteindre, car un emploi durable ne se décrète pas. Il faut de la confiance en l'avenir, une culture entrepreneuriale et surtout de la croissance.

Les mesures destinées à encourager un réel retour à l'autonomie, comme la multiplication de parcours individualisés, les synergies créées entre les associations compétentes et les services de la Ville sont indispensables mais doivent impérativement converger vers des projets professionnels viables et non reposer trop exclusivement sur des contrats assistés.

Les objectifs quantitatifs du dispositif que vous proposez imposent une approche qualitative très contraignante, car derrière chaque dossier, derrière chaque pourcentage, se cache une histoire humaine chargée qui a besoin d'accompagnement sur mesure. La multiplication des forums locaux pour l'emploi ou l'organisation d'événements tels que "Paris pour l'emploi" participent certainement à la sortie d'une activité mais ne constituent qu'une étape intermédiaire qui n'immunise pas contre la précarité.

Les actions nouvelles que vous nous proposez semblent inégales. Les mesures en faveur de l'amélioration, de l'accès et du maintien dans le logement semblent trop justes, comme celles relatives au soutien à la création d'activité ou création d'entreprise.

Votre approche du micro-crédit social me semble trop limitative. Il devrait servir au financement direct d'un projet professionnel.

Nous sommes, en revanche, optimistes sur les contrats aidés dans le cadre des chantiers d'insertion. Les Maisons du développement économique et de l'emploi, les reprises d'emploi grâce aux services à la personne ou les C.L.I.

L'économie sociale et solidaire est un outil efficace parfois trop déclaratif dans le projet de délibération. Les marchés d'accès direct à l'emploi en partenariat avec "Manpower" et "Adecco" sont des mesures très positives à multiplier.

Le rôle de Paris, comme vous le reconnaissez vous-mêmes, est un rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs. Nous resterons donc très vigilants pour que face aux inévitables difficultés à venir une usine à gaz ne se constitue pas et ne vienne pas pervertir les bonnes intentions.

Nous resterons attentifs à la méthode : mise en place progressive des dispositifs pour en tester l'efficacité, adaptation permanente aux besoins, souci constant d'améliorer l'intervention des acteurs. Nous vous encourageons à renforcer la mise en place de structures souples, légères...

**M. LE PRÉSIDENT**. - Madame, vous avez très largement dépassé votre temps de parole. Si vous pouviez conclure.

**Mme Valérie SACHS**. - Je conclus.

**M. LE PRÉSIDENT**. - J'ai fait exprès, mais là il faudrait conclure.

**Mme Valérie SACHS**. - Nous devons prendre soin de ne pas créer une bureaucratie de support et d'assistanat. Je crois avant tout à la formation mais il est juste dommage de limiter ces mesures aux quatorze quartiers politique de la ville.

Je conclurai ainsi sur la dimension locale de votre projet. Certains arrondissements sont totalement oubliés par le dispositif. Que faites-vous, Monsieur le Président, de nos concitoyens qui vivent dans des quartiers trop riches pour avoir le droit à l'attention du Département de Paris ?

Double peine pour ceux qui vivent dans l'ombre de la richesse de certains. Ces arrondissements, dits privilégiés comme le 16e arrondissement, n'entrent pas dans les critères. Mais savez-vous, Monsieur le Président, que le 16e est le 3e arrondissement au nombre d'allocataires du R.M.I. Il est à Paris des difficultés sociales plus visibles que d'autres.

Contrairement à vos propos, Monsieur le Président, lors de votre compte rendu de mandat, dans notre arrondissement il existe bien une diversité sociale dans le 16e ; il serait temps d'en tenir compte et de ne plus concentrer tous les moyens de Paris aux quartiers qui votent à gauche.

Malgré une certaine déception sur la teneur de votre P.D.I. 2009, le groupe Centre et Indépendants le votera.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci.

Madame PIGEON, vous disposez de trois minutes mais j'ai été laxiste avec l'oratrice qui vient de s'exprimer. N'en abusez pas trop.

Vous avez la parole.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai le plaisir de m'exprimer en quelques mots courts.

Sur ce P.D.I. 2009, je dirais en tant qu'ancienne présidente de Commission locale d'insertion, depuis 2003 à l'occasion de la décentralisation, et en tant qu'ancienne usagère "R.M.iste", j'ai lu ce document avec ces deux lunettes, et j'y vois à la fois des principes d'action qui ont fait la réussite de l'action municipale en matière d'insertion depuis 2001, et j'y vois également des nouveautés.

Les principes d'actions qui ont modifié considérablement les choses sur le R.M.I. depuis 2001, sous votre "régime", Monsieur le Président, c'est le souci de l'insertion qualitative, à la fois toujours sociale et professionnelle, très liés, et une exigence de contractualisation. Sous TIBERI, on attendait parfois trois ans pour rencontrer un référent R.M.I. Maintenant, nous sommes à un taux de 87 % de contractualisation avec une politique de logement derrière qui soutient tout cela.

Deuxième critère, des modalités adaptées et ciblées de parcours d'insertion dans le respect des vies et des projets de vie des allocataires.

Un troisième principe est l'idée de s'appuyer sur le réel : mobiliser les offres d'emploi locales, investir de manière ciblée et préparer l'avenir et les secteurs porteurs d'emploi. Ensuite, c'est fondamental, mobiliser les ressources des partenaires : l'Etat, l'Europe, les collectivités, les associations, les structures de l'économie sociale et solidaire et les commission sociales d'insertion sont à la pointe de l'animation de ces partenaires. Et je voudrais rendre hommage aux espaces d'insertion qui sont des acteurs fondamentaux de l'animation de ce dispositif à Paris.

Pour finir, j'aimerais interroger nos élus en charge de ce P.D.I. et notamment M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA sur les mesures, les objectifs et le budget consacré aux mesures d'insertion professionnelle, toujours liées comme je l'ai bien indiqué à une exigence d'insertion sociale.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons aussi besoin de l'Etat et que nous sommes en difficulté, concernant le nombre accru de postes d'insertion que nous avons demandés, dont nous avons besoin et que nous n'avons pas.

Concernant le transfert du R.M.I., Monsieur le Président, vous l'avez évoqué.

Concernant le rééquilibrage des crédits européens au détriment du F.S.E. et non plus du F.E.D.E.R., donc nous allons dire au profit des hommes et des femmes et non pas de la pierre et du renouvellement urbain, nous avons, pour le Plan local d'insertion et d'emploi et d'autres dispositifs, besoin de crédits F.S.E. ré-augmentés.

Et pour finir, qu'en sera-t-il de l'effectivité de la mobilisation renforcée et affichée des services de l'Etat à l'occasion du R.S.A. ? Donc l'Etat est indispensable sur ce dossier et nous l'appelons.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Vous avez dit beaucoup de choses excellentes dans le temps imparti. Voilà.

Pour répondre, comment vous organisez-vous tous les trois ? Olga, Seybah puis Christian ? Comme vous êtes trois, c'est bien car cela vaut la peine, vous concentrez vos propos car sinon on y passe la matinée.

D'abord, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me réjouir de l'organisation de ce débat sur le P.D.I. dans ce double contexte de crise économique et de mise en œuvre du R.S.A., et permettez-moi de prendre cette occasion pour remercier aussi la D.A.S.E.S. et la D.D.E.E. ici présentes pour leur implication importante sur ce dispositif départemental d'insertion.

Si vous le permettez, je voudrais insister sur quatre points en réponse aux intervenants des différents groupes. Je voudrais parler de l'importance des moyens mis en jeu, de la logique d'intervention préventive d'un dispositif qui répond à la variété des besoins des allocataires, insister sur un dispositif qui s'appuie sur l'initiative territoriale et dire un mot également sur le R.S.A.

On assiste effectivement à une baisse du nombre d'allocataires qui aurait pu nous inciter à diminuer notre effort financier du P.D.I. mais nous avons décidé au contraire de prévoir dès le B.P. 2009 le même niveau de dépenses du P.D.I., c'est-à-dire 56 millions d'euros.

Je voulais dire à M. GIANNESINI et à Mme SACHS que 56 millions d'euros, c'est de l'action, ce ne sont pas des paroles et ce n'est pas de l'impuissance, comme disait Mme SACHS, mais au contraire un moyen d'anticiper les conséquences de la crise pour renforcer nos mesures d'insertion sociale et dans l'emploi, notamment vis-à-vis des jeunes.

Je voulais également insister sur un point : nous travaillons selon une logique de prévention, sans attendre que la crise produise ses effets ravageurs. Les allocataires du R.M.I., qui sont déjà fragilisés du fait de leur difficulté à s'insérer dans l'emploi, ne doivent pas être victimes d'autres formes d'exclusion, d'où les aides à l'accès et au maintien dans le logement.

Une question a été posée par rapport à la mise en place de cette allocation. Elle sera mise en place au cours du dernier trimestre 2009. La prévention des situations d'exclusion est notre première priorité.

Je crois que ce qui fait la force de notre dispositif d'insertion, c'est qu'il repose sur une connaissance fine des besoins des allocataires, besoins en permanente évolution.

Mais vous avez raison, Monsieur GAREL, il faut aller plus loin. Je voulais m'engager à ce que le prochain P.D.I. fournisse des informations plus détaillées sur le profil des allocataires et contienne des données sexuées, comme l'ont suggéré et souligné Mme TAÏEB, M. GAREL et Mme BRUNO.

Les élus U.M.P.P.A. ont dit que l'on apportait des solutions uniquement aux artistes. C'est un de nos sujets, il y a 8.000 allocataires du R.M.I. qui sont artistes, mais ce n'est pas le seul. Notre attention permanente à l'évolution des besoins des personnes nous a conduits à renforcer les mesures d'accompagnement psychologique pour des allocataires qui doivent supporter la précarité de leur situation et pour les remobiliser dans les démarches d'insertion.

Ce P.D.I. est aussi des réponses appropriées aux besoins spécifiques des allocataires qui sont dans le secteur de la communication, puisqu'ils sont 2.000 à Paris. Une expérimentation de parrainage par des professionnels du secteur a débuté en avril et sera poursuivie et amplifiée en 2009.

Mme BRUNO parlait des seniors. C'est évidemment les seniors, les personnes de plus de 50 ans, qui sont particulièrement suivies par des services sociaux et par nombre d'associations, comme "Tonus emploi", comme le "Centre d'action sociale protestant", par "Espace 19" et je voulais lui dire que 6 millions d'euros sont consacrés aux plus de 50 ans à Paris, dans le cadre du Plan départemental d'insertion.

Les arrondissements comme le 15e et le 16e ne sont pas des arrondissements qui sont oubliés. Il y a dans le 15e arrondissement un espace insertion, il y a une cellule d'appui pour l'insertion, "L'Acapi n° 3", et je pense évidemment, Monsieur le Président, que notre politique d'insertion sera d'autant plus efficace qu'elle sera territorialisée, c'est-à-dire au plus près de l'offre et de la demande locale en matière d'emploi. C'est pour cela que je partage particulièrement la préoccupation de Gauthier CARON-THIBAULT qui souhaite que les mairies d'arrondissement soient toujours plus associées aux dispositifs d'insertion.

Monsieur le Président, peut-être, pour finir, sur le R.S.A., en 2009, nous allons connaître la mise en œuvre du "Revenu de Solidarité Active", qui va concerner près de 100.000 personnes à Paris, dont la moitié de travailleurs pauvres à qui le R.S.A. apportera des compléments de revenus.

Le Département va être chargé de l'accompagnement des allocataires éloignés de l'emploi, à savoir les actuels allocataires du R.M.I. et de l'A.P.I. (Allocation Parent Isolé) ; c'est une allocation qui bénéficie actuellement à 4.500 femmes qui élèvent seules leurs enfants.

Je partage l'inquiétude de M. Ian BROSSAT sur le sort des allocataires du R.S.A. travailleurs pauvres, qui sont actuellement inconnues de la C.A.F. parce qu'elles ne touchent aucune allocation familiale.

Monsieur GIANNESINI, les équipes pluridisciplinaires remplaceront les commissions locales d'insertion en juin prochain. Evidemment, vous serez tout à fait sollicités dans ce cadre.

Pour ce qui concerne le R.S.A. et, encore une fois, par rapport à l'intervention de M. Ian BROSSAT, je crois qu'il est important que nous soyons très vigilants à ce que tous les bénéficiaires potentiels du R.S.A. soient correctement informés de leurs droits et puissent les faire valoir.

Nous serons également très attentifs à ce que les personnes en situation d'emploi très précaire, qui font actuellement des va-et-vient entre le travail et le chômage non indemnisé ne soient exclues d'un dispositif qui s'annonce très complexe à gérer.

C'est pourquoi nous travaillons avec la Caisse d'allocations familiales à ce que les informations sur l'évolution de la situation des personnes circulent le mieux possible entre la C.A.F., le Département et Pôle Emploi.

Pour finir, je crois que le R.S.A. ne doit pas être une trappe à bas salaires et à temps partiels, comme le craignent de nombreux économistes. Nous serons, à Paris, très exigeants lors de nos discussions avec Pôle Emploi pour que les travailleurs pauvres au R.S.A. continuent à se voir proposer des emplois de qualité et sortent ainsi du R.S.A.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Président, en début de séance, vous avez présenté les enjeux et les principales mesures contenues dans le P.D.I. pour 2009 que nous allons adopter dans quelques instants.

Je m'en réjouis pour tous les Parisiens, notamment tous ceux qui souffrent, car ce plan représente un engagement considérable de Paris en faveur de la solidarité.

Je remercie mes collègues Olga TROSTIANSKY et Christian SAUTTER, ainsi que la DASES et la DDEE pour leur collaboration et les orateurs des groupes pour leur contribution à ce débat.

En réponse notamment à M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Frédérique PIGEON et M. Sylvain GAREL qui ont abordé le volet économie sociale et solidaire du P.D.I., je tiens à vous apporter quelques éléments complémentaires.

Comme vous l'avez souligné, l'économie sociale et solidaire n'est pas seulement une forme originale et démocratique de l'économie tournée vers des objectifs sociaux et humains, elle constitue aussi un outil efficace au service de l'emploi. Elle est, par conséquent, une réponse à la crise et un moyen de retrouver dignité et autonomie pour les plus fragilisés d'entre nous.

Dans le cadre du P.D.I., nos priorités en 2009 visent à développer cet outil et à innover pour favoriser les retours à l'emploi des Parisiens les plus en difficulté. J'en citerai cinq.

Nous avons décidé d'apporter un soutien appuyé aux structures d'insertion par l'activité économique qui accompagne efficacement de nombreux allocataires du R.M.I. Une centaine existent actuellement à Paris. Un appel à projets va être lancé afin de soutenir la création de nouvelles structures, diversifier leurs activités en les tournant notamment vers les services à la personne. Le Département a également demandé à l'Etat d'augmenter le nombre de postes d'insertion financés nécessaires au bon fonctionnement de ces structures.

Deux nouvelles régies de quartier verront le jour en 2009. Depuis 2001, le Département de Paris est fortement impliqué dans le soutien à ces structures qui permettent l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'un quartier, la redynamisation économique locale et l'amélioration de l'environnement. Aujourd'hui, à Paris, il existe huit régies de quartier labellisées qui réalisent de nombreuses prestations, principalement dans le secteur de l'amélioration de l'habitat, de l'environnement et du cadre de vie. D'autres sont en projet. En 2007, les régies de quartier parisiennes ont généré environ 200 emplois dont plus d'un tiers ont bénéficié à des allocataires du R.M.I.

Nous avons aussi pour objectif de créer de nouvelles coopératives d'activités et d'emploi en 2009. Actuellement au nombre de six, elles interviennent dans des domaines aussi variés que la culture, les nouvelles technologies ou encore le bâtiment. Concrètement, ces coopératives d'activités et d'emploi participent au développement de la création d'activité, puisqu'elles apportent un cadre juridique, un statut d'entrepreneur salarié en C.D.I., une gestion administrative, une formation à l'utilisation des outils de gestion et l'opportunité d'entreprendre et d'échanger avec d'autres créateurs d'entreprise. Elles ont déjà accompagné plus de 450 porteurs de projet depuis leur création. Un soutien global de 210.000 euros dans le cadre des conventions passées au titre du P.D.I. leur est déjà alloué. Nous amplifierons donc cet effort en 2009.

Il est également prévu l'ouverture de nouvelles "boutiques solidarité" qui emploient des personnes très désocialisées, notamment des S.D.F., autour de la collecte et de la revente d'objets ou de vêtements. Ces boutiques constituent une réponse concrète et innovante à la problématique du pouvoir d'achat.

Enfin, les clauses d'insertion dans les marchés de la Ville ou dans les marchés liés aux opérations d'aménagement parisiennes permettent également d'offrir des opportunités d'emploi destinées aux personnes en difficulté. En 2007, ce sont 100.000 heures de travail qui ont été proposées sur des chantiers. Leur application sera donc renforcée, notamment par une sensibilisation des principaux prestataires de la Ville et par une mobilisation accrue de tous nos services.

Globalement, l'enveloppe du P.D.I. pour 2009 consacrée à l'économie sociale et solidaire est évaluée à un peu moins de 4 millions d'euros - soit une hausse sensible par rapport aux 3,4 millions d'euros de l'année dernière - pour un objectif de 2.200 retours à l'emploi participant ainsi à l'objectif global de 9.000 retours à l'emploi fixé par le P.D.I.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

L'essentiel a été dit sur l'insertion professionnelle : un budget en hausse de 10 %, un cinquième du Plan départemental d'insertion, l'objectif de passer de 8.000 retours à l'emploi à 9.000, voire davantage. Ce n'est pas l'essentiel ; ce qui est important, c'est que des personnes aident d'autres personnes à sortir de l'exclusion. Je voudrais, très brièvement, rendre hommage au personnel du Département de Paris, aux associations, aux coopératives qui ont fait beaucoup et qui devront faire plus et mieux encore en 2009.

Une remarque sur les entreprises pour répondre à M. BROSSAT. Ces entreprises sont tout à fait à la marge du dispositif, mais je voudrais dire qu'elles ont permis un retour à l'emploi durable, c'est-à-dire Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée de plus de six mois, pour la moitié des personnes qui leur ont été confiées, mais il est clair que les résultats quantitatifs ne sont pas tout à fait là et qu'il faudra être vigilant.

Un mot sur l'Etat.

Je ne reviens pas sur la dette de l'Etat à l'égard du Département au titre du R.M.I. ; cette dette est immense et incontestable. M. LEGARET nous avait dit qu'elle serait payée un jour ; Mme LAGARDE, malheureusement, a été beaucoup plus franche sur les intentions du Gouvernement.

Je voudrais juste donner un exemple de mesquinerie nationale. On a parlé du Plan Local d'Insertion Emploi sur les 18 et 19e arrondissements qui, grâce à un soutien renforcé des personnes en difficulté, et notamment des R.M.istes, a permis un retour à l'emploi important.

Nous avons l'intention de créer un nouveau Plan Local Insertion Emploi, P.L.I.E. pour les spécialistes, sur les 10e, 11e, 12e et 20e et l'Etat nous a dit qu'il n'avait pas un centime à y consacrer. Ce n'est pas cher, c'est mesquin et c'est très regrettable.

Pour conclure, je voudrais insister sur trois sujets qui n'ont peut-être pas été suffisamment abordés.

Le premier est celui des contrats aidés. Les contrats aidés, il en a été question notamment par Mme PIGEON, sont financés par l'Etat et avaient été considérablement réduits depuis deux ans ; ils semblent ranimés dans une sorte de remord dû à la crise ; je veux simplement dire que Paris est tout à fait prêt à prendre en charge un nombre croissant de contrats aidés qui sont une méthode efficace pour ramener à l'emploi.

Deuxième sujet, c'est la création d'entreprise par les personnes en grande difficulté.

Là, je voudrais mentionner simplement l'action des Boutiques de gestion, de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.), de "Paris Initiative Entreprise". Le retour à l'emploi par la création de son propre emploi est une démarche pragmatique qui fonctionne à condition d'être bien accompagnée et bien financée.

Dernier point sur lequel je veux insister, ce sont les forums d'arrondissement qui sont des dispositifs efficaces à condition que les R.M.istes soient accompagnés et préparés par des associations.

Nous allons amplifier ces forums d'arrondissement en plus des forums qui couvrent tout Paris et que vous connaissez bien : "Paris pour l'emploi" et "Paris de la diversité et du premier emploi".

Nous le ferons dans tous les arrondissements, je le dis à Mme BRUNO en particulier, 16 forums d'arrondissement sont prévus. Nous sommes prêts à vous aider à les organiser.

Je dirai pour conclure à Mme BRUNO que la Maison du développement économique et de l'emploi des 14e et 15e arrondissements va déménager pour s'installer dans le 15e arrondissement.

Je n'ai pas grand-chose à dire de plus sauf à souligner la démarche humaniste, pragmatique et dynamique qui est celle de Paris à l'égard de personnes qui ont vraiment besoin de notre soutien.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci beaucoup.

Je veux vraiment exprimer ma confiance, mon soutien, ma gratitude aux trois rapporteurs qui se sont exprimés et m'associer à ce qu'ils ont dit pour tous les personnels qui contribuent à la mise en oeuvre de ce plan départemental d'insertion.

Nous avons la chance d'avoir des collaboratrices, des collaborateurs, des agents du Département extrêmement motivés, consciencieux, compétents et généreux. J'entends que nous leur fassions savoir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 86 G - DDEE 8 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASES 86 G - DDEE 8 G).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.**

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants dans l'organisme suivant :

**Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (également compétente pour statuer sur les projets d'aménagement cinématographiques)** (R. 1 G) :

- M. Frédéric HERVO ;

- Mme Afaf GABELOTAUD ;

- M. Maxime des GAYETS ;

- Mme Elisabeth GUY-DUBOIS.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 1 G).

**Clôture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT**. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à dix heures trente minutes).*

**Votes spécifiques.**

**Mme Anne HIDALGO et M. Philippe GOUJON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 60 G - Signature de 2 avenants aux conventions passées avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 75) (2e) et l'association "Aurore" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 40.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY, M. Bruno JUILLARD et Mme Gisèle STIEVENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 2 G - Signature de l'avenant n° 4, à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance" pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. - Montant : 300.000 euros.

**Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Michèle BLUMENTHAL, MM. Jean-Marie CAVADA, Bruno JULLIARD, Yves §CONTASSOT, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Marie-Chantal BACH, Danièle POURTAUD, MM. Pascal CHERKI, Claude DARGENT, Jean-Yves MANO, Romain LEVY, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Aline ARROUZE, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Pierre LECOQ, Pierre AIDENBAUM, Mme Lynda ASMANI, M. Jacques BOUTAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Liliane CAPELLE, M. Rémi FERAUD, Mmes Claude-Annick TISSOT, Pauline VERON, MM. Philippe DUCLOUX, Jean VUILLERMOZ, Mmes Frédérique CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Colombe BROSSEL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, Virginie DASPET, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Halima JEMNI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 5 G - Financement des Missions locales parisiennes : avance sur la subvention de fonctionnement 2009. - Montant : 1.366.873 euros.

**Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DASES 1 G - Signature de la convention d'habilitation à l'aide sociale avec la "SARL Océane" pour la résidence "Océane" située 23, rue Wallenberg (19e).

2009, DASES 2 G - Subvention à l'association "Gérontologie Mondiale, Paris-2009" (16e) pour l'organisation de son congrès. - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 4 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Delta 7" (18e) pour l'attribution d'une subvention pour des travaux et l'acquisition de biens d'équipement au sein du Centre d'accueil de jour, situé 51, avenue de Saint-Ouen 17e). - Montant : 69.000 euros.

2009, DASES 5 G - Subvention à l'association "Regarde ailleurs" (20e) pour la diffusion à Paris de l'exposition "Vieux" au titre de l'année 2009. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 6 G - Subvention à l'association "Arts, cinéma et enseignements" (11e) pour soutenir le travail d'éducation au cinéma mené auprès de personnes âgées du Club Saint-Blaise (20e). - Montant : 7.500 euros.

2009, DASES 7 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association de gestion des fonds du CODERPA de Paris - Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées de Paris (2e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.300 euros.

2009, DASES 15 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'habilitation à l'aide sociale passée avec la SARL "Les Issambres", pour la "Résidence Les Issambres" 111, boulevard Ney (18e).

2009, DASES 96 G - Signature d'un mémorandum de coopération entre la ville de Québec et le Département de Paris, pour la période 2009-2011.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2009, DASCO 2 G - Subvention au collège Pajol (18e) pour l'ouverture et l'acquisition de la majeure partie du mobilier et du matériel pédagogique destinés aux salles de classe, au centre de documentation et d'information, ou encore aux locaux administratifs - Montant : 350.000 euros.

2009, DASCO 3 G - Approbation d'une convention-type pour la gestion provisoire des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) ne disposant pas encore de l'autonomie financière.

2009, DASCO 5 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 31.193 euros.

2009, DASCO 7 G - Subvention au lycée-collège public JB Say (16e) - Montant : 4.345 euros.

2009, DASCO 18 G - Modification des secteurs de recrutement des collèges de Paris pour l'année scolaire 2009-2010.

2009, DASCO 19 G - Création par le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, d'un nouvel Etablissement Public local d'Enseignement (EPLE) relevant du Département de Paris.

2009, DPA 15 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des alarmes et du système de sécurité incendie au collège départemental Alberto Giacometti (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 20 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des menuiseries extérieures du collège Edmond Michelet (19e) et des modalités de passation des marchés de travaux correspondants.

2009, DPA 24 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades au collège "Flora Tristan" (20e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

**M. Pascal CHERKI,** rapporteur.

2009, DASES 12 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "ADIAM" (9e) pour le financement de l'Unité de Logements et Services (ULS) "Masséna". - Montant total : 33.257 euros.

2009, DASES 78 G - Subvention à l'association "APRAHM-Autisme" (92340 Bourg-la-Reine) pour l'extension de son foyer d'accueil médicalisé d'Antony (92). - Montant : 115.000 euros.

2009, DASES 79 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "Vie et Avenir" (15e) pour son service médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

2009, DASES 90 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "ARCAT" (association de recherche, de communication, et d'action pour l'accès aux traitements) (11e) pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

2009, DASES 91 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "ADAPT" (Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail) (20e) pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2009, DASES 74 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l' Enfance "Atout Coeur 75" (11e). - Montant : 95.000 euros.

2009, DASES 85 G - Signature d'un marché relatif à la conception, l'animation et la mise en oeuvre de la formation obligatoire de 240 heures des assistant(e)s familiales(aux).

2009, DPA 21 G - Approbation du principe de réalisation des travaux d'amélioration de la sécurité incendie du Centre Maternel Michelet, 235-237, rue de Tolbiac (13e) et des modalités de passation des marchés correspondants.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2008 DSTI 10 G - Signature d'un marché relatif à la maintenance et prestations complémentaires des applications informatiques Intercert, Intermat et Intervax éditées et distribuées par la société Siloxane, en vertu des articles 35-II-8 et 77 du Code des Marchés Publics.

2009, DALIAT 1 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour le pavoisement des établissements dépendant de la Ville et du Département de Paris et la fourniture de divers articles de mairie et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2009, DSTI 22 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris en vue de la passation d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un marché de prestations informatiques pour les établissements scolaires de la Ville et du Département de Paris.

**Mme Maïté ERRECART,** rapporteure.

2009, DU 2 G - Acquisition d'une parcelle municipale par le Département de Paris dans la ZAC "Pajol" (18e).

**Mme Anne HIDALGO,** rapporteure.

2009, DFPE 1 G - Approbation des modalités de passation et d'attribution d'un marché de prestations de services relevant de l'article 30 du Code des marchés publics relatif à l'organisation et à la gestion d'un numéro d'appel anonyme et gratuit permettant d'informer le public parisien dans le domaine de la sexualité, la contraception, la prévention et l'I.V.G.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2009, DASES 60 G - Signature de 2 avenants aux conventions passées avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 75) (2e) et l'association "Aurore" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 40.000 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2009, DAJ 1 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la Commission d'appel d'offres le 6 janvier 2009.

2009, DPA 12 G - Approbation du principe et des modalités de marchés à bons de commande pour des prestations de vérification des appareils élévateurs par des bureaux de contrôle technique dans des équipements publics départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics Ville/Département.

2009, DPA 13 G - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des portes et barrières automatiques des équipements publics départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics Ville/Département.

2009, DPA 14 G - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour la maintenance et la réparation des appareils élévateurs dans les équipements publics départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département.

2009, DPA 17 G - Approbation et signature d'avenants n° 1 aux marchés de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget départemental.

2009, DPA 25 G - Signature d'un avenant de transfert n° 2 au marché relatif à la fourniture de fioul domestique, de fioul dit "à très basse teneur en soufre" et de "super fioul" dans les établissements du Département de Paris.

**Mme Camille MONTACIÉ** rapporteure.

2009, DDEE 7 G - Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2009 : approbation des marchés relatifs aux "passerelles linguistiques vers l'emploi".

2009, DDEE 9 G - Signature de deux avenants sans incidence financière concernant les marchés de "mise en oeuvre d'une action de placement en emploi des bénéficiaires du RMI avec l'appui de deux entreprises de travail temporaire" conclu avec les sociétés "Manpower Egalité des chances" et "Adecco Parcours et Emploi".

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2009, DASES 17 G - Signature d'une convention avec "Pôle Emploi" relative au financement d'emplois hors Pôle Emploi local et en Pôle Emploi local pour la mise en oeuvre du RMI à Paris en 2009 et son annexe informatique.

2009, DASES 18 G - Signature d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la gestion du fonds d'initiative pour les allocataires du RMI et les personnes sans domicile fixe.

2009, DASES 19 G - Signature des marchés relatifs à la mise en place d'une plate-forme dédiée aux allocataires du Revenu Minimum d'Insertion parisiens ayant un projet artistique.

2009, DASES 55 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "MI-Fugues Mi-Raison" (93100 Montreuil) relative à l'animation d'ateliers de redynamisation en direction des allocataires du RMI pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.580 euros.

2009, DASES 56 G - Signature d'une convention avec l'association "Active ! Association Culturelle pour le texte et l'Image Vivante" (11e) relative à l'animation d'ateliers de redynamisation en direction des allocataires du RMI pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 36.450 euros.

2009, DASES 57 G - Signature d'une convention avec l'association "ADDEL" (l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale) (3e) relative à l'animation d'ateliers de soutien et d'accompagnement d'allocataires du RMI, ayant un projet de création d'activité pour l'attribution d'une participation. - Montant : 45.000 euros.

2009, DASES 58 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Actheatre" (91800 Boussy Saint Antoine) relative à une action d'information et de sensibilisation des référents RMI parisiens à la problématique de l'alcool et des addictions pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.052 euros.

2009, DASES 59 G - Signature d'une convention avec l'association "Quadra" (10e) relative à la mise en place et à l'animation d'un atelier intitulé "Parcours de revalorisation de soi" en direction d'allocataires du RMI pour l'attribution d'une participation. - Montant : 42.120 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

**Liste des membres présents.**

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

***Excusés*** : M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Aline ARROUZE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Yamina BENGUIGUI, Dominique BERTINOTTI, Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Jean-Bernard BROS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Michel CHARZAT, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Danièle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Françoise de PANAFIEU, Olivia POLSKI, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Anne TACHENE, MM. Jean TIBÉRI, Daniel VAILLANT.

## Sommaire

Ouverture de la séance. . . . . .2

Adoption de comptes rendus. . . . . .2

2009, DDEE 1 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement (DLA) concernant le secteur des services à la personne. - Montant : 80.700 euros. . . . . .2

2009, DDEE 6 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Europlace" (1er) pour la participation aux frais de fonctionnement 2008 du pôle de compétitivité "Finance Innovation" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.880 euros. . . . . .2

2009, DDEE 2 G - Signature de l'avenant n° 4, à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance" pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. - Montant : 300.000 euros. . . . . .3

2009, DDEE 5 G - Financement des Missions locales parisiennes : avance sur la subvention de fonctionnement 2009. - Montant : 1.366.873 euros. . . . . .4

2009, DASES 80 G - Bilan pour l'année 2008 et programmation pour l'année 2009 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif aux conventions pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes. . . . . .5

Vœu déposé par M. Daniel VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accès des personnes handicapées à l'école Foyatier, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement. . . . . .7

Vœu déposé par Mmes Sylvie WIEVIORKA, Sandrine CHARNOZ, M. Philippe DUCLOUX et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir des Centres d'adaptation psycho-pédagogique (C.A.P.P.). . . . . .7

Vœu déposé par Mmes Aline ARROUZE, Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la réglementation discriminatoire concernant le don du sang. Vœu déposé par l'Exécutif. . . . . .8

Vœu déposé par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la climatisation de l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement. . . . . .11

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de vigilance. . . . . .11

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'Espace insertion du 20e arrondissement. . . . . .12

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.). . . . . .13

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux incidents survenus au collège Boris Vian le 20 janvier 2009. . . . . .13

2009, DLH 2 G - Fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. . . . . .14

Suspension et reprise de la séance. . . . . .16

2009, DASES 86 G - DDEE 8 G - Approbation du programme départemental d'insertion pour 2009. . . . . .16

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. . . . . .31

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. . . . . .31

Clôture de la séance. . . . . .31

Votes spécifiques. . . . . .32

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. . . . . .32

Liste des membres présents. . . . . .34

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris*
*Directrice de la publication*
*Catherine SCHMITT*